

Conseil municipal de Sèvremoine

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2017

Nombre des membres du conseil municipal en exercice : 163

Nombre de conseillers municipaux présents : 96

Date de la convocation : 19 janvier 2017

Date d'affichage du compte-rendu et des délibérations : 3 février 2017

Le jeudi vingt-six janvier deux mille dix-sept, à 20 h 00, le conseil municipal de Sèvremoine, s'est réuni, en séance publique, au nombre prescrit par la loi, à Roussay, salle des loisirs, sous la présidence de Didier Huchon, maire.

Conseillers municipaux présents : (96) Laurence Adrien-Bigeon, Alain Arial, Marie-Josèphe Audoin, Philippe Bacle, Claire Baubry, Magali Belleval, Marion Berthommier, Dominique Besnier, Marc Biélin, Daniel Billaud, Philippe Blanchard, Sylvie Boissinot, Jean-Luc Brégeon, Fabrice Bréhéret, Emmanuel Bretaudeau, Catherine Brin, Georges Brunetière, Christophe Caillaud, Richard Cesbron, Cyrille Chiron, Rita Chiron, Eric Chouteau, André Chouteau, Jean-Paul Chupin, Paul Clémenceau, Rémy Clochard, Maryse Coutolleau, Thierry Défontaine, Thierry Derzon, Jacques Deveau, Pierre Devêche, Emilie Douillard, Anthony Drouet, Pascal Esnard, Alain Essolito, Cécile Fleurance, Jean-René Fonteneau, Valérie Fouquet, Jean-Marie Frouin, Julie Gaboriau, Franck Gaddi, Geneviève Gaillard, Stéphane Gandon, Roland Gerfault, Chantal Gourdon, Rebecca Graveleau, Nathalie Griffon, Florence Grimaud, Yohan Guédon, Sabrina Guimbretière, Nicole Guinaudeau, Rachel Hérault, Didier Huchon, Andrée Huchon, Christophe Huet, Colette Landreau, Joël Landreau, Hervé Launeau, Sandrine Lebon, Matthieu Leray, Nathalie Leroux, Béatrice Lucas, Paul Manceau, Véronique Marin, Yves Marquis, Jean-Louis Martin, Benoît Martin, Sébastien Mazan, Michel Merle, Marielle Michenaud, Lydie Papin, Jean-Michel Pasquier, Nadia Pellerin, Marie-Pierre Pérez, Géraldine Piétin, Marie-Line Poiron, Florence Poupin, Joël Praud, Jacky Quesnel, Marie-Odile Ransou, Michel Ripoche, Michel Rousseau, Chistian Rousselot, Jacques Roy, Geordie Siret, Denis Sourice, Lydia Sourisseau, Marie-Claire Starel, Murielle Suzenet, Jean-Michel Taillé, Corinne Texier, Jean-Luc Tilleau, Marie Viaud, Laurent Vigneron, Denis Vincent, Isabel Volant.

Conseillers municipaux absents n'ayant pas donné de délégation de vote : (47) Véronique Antunes-Baptista, Marie-Bernadette Audouin, Dominique Bochereau, Jérôme Boidron, Virginie Boinot, Bénédicte Bossard, Marie-Paule Brochard, Solène Burgos, Eloïse Charrier, Yoann Chauvat, Mathieu Chevalier, Sandrine Clément, Rodolphe Conon, Etienne Coutolleau, Christelle Dupuis, Vanessa Fortin, Anthony Foulonneau, Soizic Frouin, Régis Gaboriau, Thomas Goba, Hervé Griffon, Aurélie Groiseleau, Nathalie Grolleau, Philippe Guicheteau, Monique Guinaudeau, Serge Hulin, Loïc Humeau, Hélène Landron, Marie-Annette Levêque, Béatrice Mallard, Clarisse Martin, Mickaël Mégrier, Simon Merceron, Alain Merlaud, Anthony Morin, Alain Pensivy, Freddy Radigois, Aurélie Raulais, Christelle Raveleau, Bérangère Ripoche, Julie Ripoche, Xavier Ripoche, Benoît Rotureau, Lydie Rouxel, Jean-Luc Suteau, Marc Vigneron, Sophie Vrain.

Secrétaire de séance : Sylvie Boissinot

Conseillers municipaux absents ayant donné une délégation de vote : (20)

Absents	Délégation de vote à
Gilles Blanchard	André Chouteau
Isabelle Bouron	Michel Merle
Julien Chambaraud	Marc Biélin
Franck Dugas	Florence Poupin
Sophie Durand	Jean-Michel Taillé
Philippe Gaborieau	Denis Vincent
Cassandra Gaborit	Michel Ripoche
Claudine Gossart	Catherine Brin
Pierre-Marie Grimaud	Philippe Blanchard
Muriel Harraut	Maryse Coutolleau
Patricia Kieffer	Christophe Caillaud
André Léauté	Thierry Derzon
Isabelle Mériaud	Jean-Marie Frouin
Chantal Moreau	Richard Cesbron
Geneviève Morillon	Chantal Gourdon
Dominique Pohnu	Marie-Bernadette Audouin
Sylvain Rousteau	Lydia Sourisseau
Marie-Isabelle Trospoils	Paul Clémenceau
Gérard Vibert	Daniel Billaud
Jessica Vilhem,	Hervé Launeau

PREAMBULE

Vœux du maire de Sèvremoine

Monsieur le maire présente ses vœux 2017 au conseil municipal.

« L'année 2016 a vu la naissance de la commune nouvelle de Sèvremoine qui compte aujourd'hui 25 329 habitants. Cette commune nouvelle a été créée le 15 décembre 2015 ici même, dans cette salle. Vous avez pris connaissance de la démographie des communes du grand ouest Normandie, Bretagne, Pays de Loire, Sèvremoine est la 28^{ème} commune de ce grand espace du grand ouest.

Le conseil municipal a été installé, les maire et adjoints ont été désignés, les commissions ont été constituées, le 15 décembre 2015, lors d'une longue soirée de délibérations. Nous nous sommes ensuite attachés à mettre en place la nouvelle organisation. Tout d'abord, l'organisation administrative. Le 4 janvier 2016 l'ensemble des agents de la filière administrative a pris ses nouvelles fonctions. Pour tous les agents ce fut un changement. Pour certains, un petit changement dans leurs missions, pour d'autres ce fut un changement complet et pour certains même un changement de lieu de travail. Je rappelle que l'organigramme mis en place il y a un an a été élaboré par des commissions techniques composées d'agents, puis validé par les élus. Ceci préfigurait des travaux de co-construction auxquels on s'est toujours attaché, dans un esprit d'équilibre entre les élus et les agents. Ensuite, il a été procédé à des travaux à l'hôtel de ville de Saint Macaire qui est devenu le siège de la commune nouvelle, sur le premier trimestre de l'année 2016. En juin, le conseil municipal a envisagé un ajustement de l'organigramme des services, pour ce qui a été appelée l'organisation V2 qui consistait à redéployer des agents, pour une meilleure adéquation des agents aux fonctions proposées mais aussi par des recrutements, des renforts intervenus progressivement depuis quelques mois. Certains sont encore à venir au sein de nos services.

Cette restructuration, réorganisation, inclut une réflexion qui n'est pas finalisée, c'est celle des services techniques, pilotée par Paul Manceau, accompagné d'élus et d'agents dans un comité de pilotage. On est toujours dans une logique de co-construction entre les élus et les agents. Les services techniques représentent environ 80 agents, agents d'entretien compris. Cette réflexion a déjà mis en avant des principes ou des notions comme celle du quartier qui nous semble être une bonne échelle pour regrouper des services techniques sur une configuration de communes historiques. Ceci reste à confirmer. On met aussi en valeur des principes de synergie entre les communes historiques, mais aussi certainement la possibilité de spécialiser des agents pour exécuter des tâches plus expertes, d'avoir au sein de nos équipes des agents en capacité d'exécuter des travaux qui étaient confiés à des prestataires. La réflexion nous amènera à réévaluer le parc de matériel existant pour l'optimiser, pour l'améliorer, pour que les agents aient des outils appropriés pour exécuter leurs missions.

Concernant les services techniques, je vous annonce l'arrivée prochaine, le 3 avril, du directeur des services techniques, conformément à l'organigramme V2. Le nouveau directeur des services techniques était présent mardi soir dernier lors de la cérémonie des vœux au personnel de Sèvremoine. Il s'appelle Emmanuel Le Huby, il vient de la Vendée, plus précisément de la communauté de communes des Terres de Montaigu.

Dans un autre domaine, 2016 a été la première rentrée scolaire de la commune nouvelle de Sèvremoine. La vie scolaire représente 3 175 élèves, dans 18 écoles. On y retrouve le plus gros des effectifs puisque les agents de la vie scolaire représentent 150 agents au sein de Sèvremoine.

La commission et les agents se sont engagés sur une harmonisation progressive des pratiques sur plusieurs années. Un portail a été mis en place à l'intention des familles, en premier pour l'interface aux familles sur les questions de restauration, pour une relation privilégiée entre les familles et les services de Sèvremoine pour réserver ou payer les services publics.

Décision plus récente : la sectorisation qui s'appliquera à la rentrée 2017, l'ensemble des familles qui le souhaitent destinent leurs enfants à une école publique du territoire communal grâce à un service de transport scolaire adapté afin de rejoindre l'école dans un délai raisonnable.

En 2016, une réflexion a été menée autour de la proximité. Bien avant la création de la commune nouvelle a été rappelé tout le sens qu'avait la proximité. Nous sommes un territoire rural, on parle souvent de ville éclatée. Effectivement, il existe des groupes de vie dans chacune de nos villes historiques. On souhaite préserver la relation au sein de ces groupes, par le maintien de mairies dans

les communes déléguées et l'amélioration des services. Ainsi, suite à l'approbation du conseil municipal, sont regroupés les services communaux et les agences postales. Un budget de 220 000 € a été alloué à cet effet, concernant 7 communes déléguées. L'objectif est d'améliorer les conditions d'accueil du public, d'améliorer les conditions de travail pour les agents, d'optimiser ce service, de réfléchir à l'organisation par quartiers pour augmenter l'amplitude horaire d'ouverture, en jouant sur les ouvertures successives des différentes communes déléguées, pour offrir au public le meilleur service.

Nous avons récemment longuement travaillé sur les questions de santé avec Michel Rousseau. Par délibération va être appliqué un schéma de santé sur la commune de Sèvremoine qui doit décliner des actions sur les 3 quartiers. Pour ce programme, on a prévu un investissement à hauteur de 2 millions d'euros. L'objectif est bien de pérenniser les services et de développer une notion de prévention et de parcours de soins.

Autre travail réalisé sur l'année 2016 : le schéma de commerce. Denis Vincent avec sa commission a engagé cette réflexion concernant le commerce, un peu bousculée par des projets qui pouvaient être pénalisant pour la dynamique de nos centres-bourgs : projets de plus grandes surfaces en périphérie. On s'est engagé avec la C.C.I. à faire un diagnostic de ce qui se pratique sur le territoire et d'évaluer les besoins de consommation de la population. On a proposé une typologie de commerces adaptée à chacune de nos communes déléguées avec un objectif de développer cette activité économique, de répondre aux besoins de la population, surtout de garder la dynamique qui doit y avoir dans les centres-bourgs et le développement des plus grandes surfaces en périphérie qui sont malgré tout des locomotives attirant de nombreux consommateurs de notre commune et au-delà.

Evidemment, cette mise en œuvre de la commune nouvelle a représenté un travail très soutenu pour les services administratifs, représentant une année difficile dû au fait qu'il fallait à la fois imaginer cette nouvelle organisation au sein des services et en plus assurer le service courant, c'était une double charge en 2016. La population peut témoigner qu'il n'y a pas eu de perturbation pour le public conformément à l'objectif fixé. La mise en œuvre de la commune nouvelle a été transparente pour les habitants. A défaut de faire mieux, au moins on ne doit pas perturber l'accès aux services publics sur la commune. Aujourd'hui on peut affirmer que cela a été le cas, certes avec des petits loupés mais qui existaient déjà dans la précédente organisation. Très largement la population a confirmé sa satisfaction auprès des élus. Cela atteste qu'il y a des agents de valeur au sein de nos équipes, qui n'avaient pas choisi ce projet de commune nouvelle, qui se sont mis à la tâche et ont porté, je l'ai dit dans mon discours de vœux, les valeurs de service public dans la réalisation de leurs missions au quotidien. Je les en remercie une nouvelle fois comme mardi dernier.

Il y a eu des difficultés sur les adressages, avec une rue du commerce et une place de l'église dans toutes les communes. La plupart de celles-ci ont été corrigées au moins par les administrations qui nous envoyaient des documents, des factures qui ont intégré ces principes de commune nouvelle dans l'adressage, ne faisant qu'appliquer une réglementation qui normalise la présentation des adresses. Sèvremoine n'a rien inventé et ne fait que proposer d'appliquer ce qui est la norme. Globalement, il n'y a plus de difficulté. D'ailleurs, récemment on a retrouvé Saint Macaire sur Google Map, la commune déléguée de Saint Macaire était baptisée Sèvremoine.

L'année 2016 a représenté un profond changement pour les élus, par rapport aux habitudes historiques qui étaient celles de nos communes, dans les relations entre élus et agents. Ceci a représenté une forte perturbation pour 2016. Désormais, il n'y plus qu'une collectivité, un conseil municipal pour prendre des décisions pour l'ensemble des 25 000 habitants de la commune. Ce changement implique des modifications dans le rôle des élus et dans le fonctionnement de l'organisation, entre les commissions, les séances de conseil municipal, entre les communes historiques et les commissions. Il convient de reconnaître modestement que cela n'a pas été simple. Ces habitudes ont été contrariées de même que les circuits qui étaient des réflexes. Parmi les principaux changements, on note que les sujets sont traités dans les commissions de la commune de Sèvremoine. On s'est inscrit dans une cycle du projet qui fait qu'au sein de ces commissions on traite de tous les sujets de compétence de la commission, alors que dans les communes historiques les conseils municipaux sont devenus « communaux ». On voit bien toute l'importance de notre organisation qui veut que dans chaque commission il y ait des représentants de toutes les communes. Quand on évoque les sujets, on a à la fois la connaissance de terrain, associée à une réflexion partagée où chacun peut apporter son expérience, son savoir pour essayer d'améliorer le sujet traité.

Parmi les changements de rôles, je dois évoquer les maires délégués, même s'ils ont été porteurs, en avance, sur ce projet vers lequel ils ont entraîné le conseil municipal. Ceux-ci ont été très largement perturbés par tous ces changements. Principalement, ils sont devenus avant tout les adjoints de la

commune nouvelle de Sèvremoine. Avant, ils bénéficiaient d'une compétence générale, ils étaient le point central de la commune. Les adjoints et les conseillers municipaux s'adressaient à ce point central. Finalement, le maire disposait de toute l'information concernant sa commune. Il pouvait prendre la décision seul. Aujourd'hui, il est adjoint à la commune nouvelle et ne peut plus prendre de décision seul. Aujourd'hui, il doit prendre la décision collégalement dans un bureau. Tout comme le maire de Sèvremoine qui prend les décisions collégalement dans un bureau qui se réunit chaque semaine. Ceci est un changement profond dans notre organisation. On est dans une relation entre des commissions qui travaillent et un bureau qui travaille également le plus collégalement possible. Je tiens à insister sur ces éléments qui ont représenté un changement profond lié au fait qu'on a installé une commune nouvelle. Evidemment, beaucoup de choses ont été améliorées mais on peut espérer un avenir meilleur et plus efficace.

Le fonctionnement de ce conseil municipal a également changé. Pour les petites communes on avait 15 conseillers municipaux autour de la table, désormais nous sommes plus d'une centaine à chaque fois. Le débat ne se déroule pas de la même façon. Prendre la parole en public n'est pas toujours facile pour tout le monde. C'est une difficulté qu'on a acceptée car il n'y a plus qu'un organe délibérant où tous les conseillers municipaux doivent être présents pour prendre les décisions. La décision a été de garder tous les élus de 2014 jusqu'à la fin du mandat en 2020. On a besoin de tout le monde avec la particularité de devoir fonctionner avec une assemblée importante, ce qui peut dans certains cas être perturbant. Malgré tout on a constaté au fur et à mesure que le climat s'est un peu détendu, avec de plus en plus de prises de parole et de débats.

La relation entre les élus et les groupes minoritaires qui s'expriment sur des positions « politiques » ? c'est la constitution de notre commune nouvelle qui l'implique, alors que ce qui n'était pas vrai dans toutes les communes. On apprend à faire en contribuant au débat démocratique, à la diversité des avis donnés. Si cela est une bonne chose pour la démocratie, c'est parfois perturbant. On a un peu plus formalisé la relation entre nous. A 15, il est plus facile d'animer une réunion, à 100 c'est plus compliqué, par conséquent on formalise. On a travaillé ensemble sur un règlement intérieur qui a été adopté par le conseil municipal, dans lequel on a défini des règles qui permettent, malgré le grand nombre, une relation équilibrée entre les différentes sensibilités, ici au conseil mais aussi dans les différentes publications communales, où tous les avis peuvent s'exprimer, représentant la diversité de la population.

Voilà ce que je voulais dire sur ce bilan qui ne reprend pas toutes les réalisations 2016. L'occasion des vœux est aussi l'occasion de regarder ce qui s'est passé depuis un an, pour constater que finalement on a fait beaucoup de travail, même s'il en reste encore.

2017 s'annonce à nous. Un travail est déjà engagé. On reviendra vers vous pour l'évoquer : le budget et le programme pluriannuel d'investissement qui va nous conduire jusqu'en 2020, avec le pilotage de Jacky Quesnel. La municipalité souhaite programmer des investissements ambitieux. C'est le sens du projet de territoire : pouvoir mener des projets structurants pour nos communes et nos quartiers. On a hérité d'une situation saine, résultat de la gestion saine des communes historiques et de même que de la communauté de communes. On a le devoir de rendre en 2020 la commune à nos successeurs avec une situation saine qui ne compromet pas à l'avenir la capacité de Sèvremoine à investir. Il est très important qu'on puisse se projeter dans le temps et permettre à Sèvremoine d'investir à long terme au service de ses habitants.

Avec Jean-Louis Martin le plan local d'urbanisme de Sèvremoine va être élaboré. On va entrer dans la phase d'élaboration du plan d'aménagement et de développement durable au cours du 1^{er} semestre 2017. Un séminaire est prévu ce lundi 30 janvier. L'objectif est d'approuver le P.L.U.S. en 2018. Le P.L.U.S. va être l'affirmation, la concrétisation du projet de territoire pour remplacer les 10 P.L.U. historiques qui ne traduisaient pas la volonté de porter le projet de territoire et notre fonctionnement cible.

Les projections 2017 concernent les travaux de la halte ferroviaire de Torfou, qui est un équipement structurant qui va se déplacer du centre de Torfou vers la Colonne, revenant au site historique et renforçant la polarité du quartier Sèvre de Sèvremoine. Il s'agit d'une opération de la région des Pays de la Loire, portée par Sèvremoine pour les acquisitions foncières, les aménagements d'accès et le stationnement.

Je tiens à faire une parenthèse sur Mauges Communauté qui me tient à cœur. En même temps que la commune nouvelle a été créée une communauté d'agglomération de 120 000 habitants. Je rappelle que l'objectif de cette communauté d'agglomération est d'exister dans le nouveau paysage politique. La réforme territoriale a renforcé les compétences de la région. Si la région des Pays de la Loire n'a pas

été modifiée pour rester à une taille raisonnable, d'autres comme la région Aquitaine représente 700 kilomètres du nord au sud. Il est important que les territoires ruraux puissent exister dans ce nouveau paysage, revendiquer leur existence, être visibles pour poursuivre une politique de développement qui soit accompagnée par la région. C'est la raison de la création de Mauges Communauté. Il y avait des habitudes historiques sur ce pays des Mauges qui ont permis de prendre ces décisions politiques et constituer cette communauté d'agglomération. La volonté au sein d'un conseil communautaire est d'assumer notre ruralité. Nous sommes un territoire rural. On ne veut pas faire de ville centre, ce n'est pas le projet de Mauges Communauté. On assume cette ruralité mais pour garantir le développement du territoire il faut être organisés. C'était l'objet d'une réflexion du mandat précédent avec le S.C.O.T., avec le projet de territoire de Sèvremoine afin de donner une organisation au sein de ce territoire, le rendant efficace.

Mauges Communauté a pris en charge l'importante compétence économie avec 70 zones d'activités qui ont été transférées des communautés de communes historiques vers Mauges Communauté. C'était un long travail car il a fallu évaluer les surfaces transférées et les valoriser à un prix de vente. Ce travail a été fondateur pour Mauges Communauté, qui s'est passé dans de bonnes conditions. Une autre décision fondatrice a été prise : le partage de la fiscalité des zones d'activités. Ce sont des décisions fortes politiquement puisque ce sont les communes qui percevaient cette fiscalité. Ce fut l'objet d'un débat dans le mandat précédent. On est allé un peu plus loin pour donner la capacité à Mauges Communauté d'investir.

Sur l'année 2016, Mauges Communauté s'est emparée de deux nouvelles compétences : celle en premier des mobilités dont Isabel Volant est en charge en tant que vice-présidente. Il y avait obligation de récupérer cette nouvelle compétence au 1^{er} janvier 2017. Il fallait évaluer la reprise de cette compétence. Un cabinet spécialisé a accompagné cette réflexion. Il fallait également négocier avec le département et la région les conditions de transfert de compétences, y compris financières puisque Mauges Communauté récupère en même temps que les compétences, les dotations qui vont avec. Les négociations ont abouti, permettant de financer ce service au sein de Mauges Communauté. Je rappelle que cette mobilité est déterminante pour le développement et l'attractivité de notre territoire. Ce n'est pas une compétence comme certains le craignaient qui nous tombe dessus parce qu'on a choisi le statut de communauté d'agglomération, c'est bien une compétence qu'on a choisie parce qu'on est un territoire rural. Particulièrement, sur un territoire rural, on a des problématiques de mobilité pour accéder aux services, aux commerces, aux services publics aussi. On doit s'emparer de ces sujets, sans doute avec une déclinaison, une offre renouvelée, différente de ce qui se pratique en ville, avec les systèmes de bus et de lignes régulières et fréquentes. Sur Mauges Communauté il faut innover, imaginer une mobilité adaptée à nos territoires ruraux.

L'autre objectif de ces mobilités est d'engager des partenariats avec les voisins, tous les voisins. Au sud, on a engagé des discussions pour réfléchir sur des logiques de coopération dans différents domaines : l'eau, les déchets ménagers et pourquoi pas les mobilités. Au nord, puisque Mauges Communauté est limitrophe du département de Loire-Atlantique. Pour certaines communes, il existe des relations très fortes avec des bassins de vie tel qu'à Orée d'Anjou qui vit dans le bassin nantais ou d'Ancenis. On doit engager des partenariats avec ces collectivités dans l'intérêt des populations. Il faut jouer la carte de l'intelligence territoriale pour ne pas tout refaire partout, il convient de jouer intelligent avec nos voisins pour mutualiser quand c'est possible dans l'intérêt des habitants.

L'autre compétence de Mauges Communauté depuis un an est celle qui m'est chère, celle du numérique. En Moine et Sèvre nous avons mené une expérience pilote sans équivalent dans le Maine-et-Loire. Aujourd'hui nous avons engagé un travail, non plus à la seule échelle de Mauges Communauté, mais bien à l'échelle du département dans un syndicat mixte ouvert « Anjou Numérique ». Au sein de ce syndicat on a décliné différentes stratégies possibles de déploiement de la fibre optique pour permettre aux populations d'accéder au très haut débit. On est sur un objectif de couvrir dans les dix prochaines années 100 % du territoire du Maine et Loire, en fibre optique, prenant ainsi une très grande longueur d'avance sur beaucoup de territoires français. A part la Mayenne dans les Pays de la Loire, il n'y a pas d'autre département qui s'engage sur un investissement aussi important, de l'ordre de 380 000 000 d'euros pour le département afin de couvrir environ 220 000 prises. C'est un chantier très important. On va s'attacher dans ce marché qui sera lancé dans les prochaines semaines, à ce que des entreprises locales et emplois locaux soient mobilisés pour réaliser toutes ces infrastructures déployées sur l'ensemble du département.

Parmi les travaux engagés par Mauges Communauté : la santé. Un contrat local de santé a été signé avec l'Agence Régionale de Santé où l'accent a été mis sur la notion de parcours de santé et de parcours résidentiel, qui ont du sens à l'échelle de Mauges Communauté. Il existe des établissements

de santé sur Mauges Communauté. La réflexion s'étend à l'habitat. En fin d'année, Mauges Communauté a été sollicitée par madame la préfète pour signer avec l'Etat un contrat de ruralité. Mauges Communauté est la seule instance à avoir signé un contrat de ruralité, apportant des financements qu'on pourra obtenir pour porter des actions de Mauges Communauté, mais aussi des communes, pour un programme qui va jusqu'en 2020.

Mauges Communauté s'est dotée également d'une feuille de route. On a un cadre, une communauté d'agglomération avec ses compétences, on a un S.C.O.T. par conséquent des fondations, on a un projet de territoire mais pas de feuille de route. En 2016, on s'est mis au travail en mobilisant les commissions de Mauges Communauté qui ont apporté leur contribution à cette feuille de route. On a délibéré hier soir en conseil communautaire pour agréer à l'unanimité cette feuille de route qui porte nos actions jusqu'en 2020. Cette feuille de route est structurée sur trois axes : la compétitivité, la solidarité et l'exemplarité. A l'intérieur on retrouve 37 enjeux et 96 objectifs pour la structurer. L'important dans cette feuille de route n'est pas une liste d'actions, mais bien des politiques qu'on ordonne les unes aux autres pour les rendre cohérentes. Il est important de rendre cohérentes ces politiques afin d'assurer également la cohésion du territoire. Une rencontre est prévue le 1^{er} mars, à 20 heures, à Chemillé, de tous les élus municipaux de tout le territoire de Mauges Communauté. Ce sera l'occasion de revenir sur cette feuille de route. Les conseillers municipaux vont recevoir prochainement une invitation. Je souhaite vivement que vous puissiez participer à cette rencontre pour qu'on puisse vous développer le contenu de cette feuille de route et le sens donné aux actions structurantes de Mauges Communauté.

Bien évidemment, sans vous, les conseillères et conseillers municipaux qui vous investissez au service de nos concitoyens, rien ne serait possible. Pour ce premier anniversaire, je veux vous remercier pour votre extraordinaire mobilisation pour ce projet et tout votre engagement. Vous partagez les mêmes valeurs et le sens profond des responsabilités à partir du moment où il s'agit de l'intérêt général, de l'intérêt des habitants de notre territoire. Je n'oublie pas les agents de Sèvremoine à qui j'ai présenté mes vœux mardi soir. Si nous sommes particulièrement confiant dans notre avenir c'est parce qu'il repose aussi sur la solidité et l'équilibre du binôme élus adjoints. Rappelons que depuis le début, cette aventure est collective, c'est ce qui en fait sa force et c'est à coup sûr ce qui en fera sa réussite. Notre travail depuis deux ans nous a permis de faire de grandes choses. Il nous permettra d'en accomplir d'autres demain, pour y hisser notre territoire rural au niveau d'excellence que chacune de ses politiques a pour vocation de promouvoir. La tâche est tout aussi impérieuse, qu'enthousiasmante. Sèvremoine peut ouvrir cette nouvelle année avec confiance et détermination.

Je veux vous souhaiter ce soir à toutes et à tous une année épanouissante dans chacune de vos responsabilités qui contribuent au bien vivre ensemble. Je vous souhaite une année riche, des projets et de la réussite qui donnent du sens à l'action publique et au service des autres. Pour terminer, Michel Rousseau m'y a autorisé, je reprends la citation qui m'a touché, de ses vœux de la commune déléguée de Tillières : « Les optimistes enrichissent le présent, améliorent l'avenir, contestent l'improbable et atteignent l'impossible. »

Je vous souhaite une très bonne année 2017 pleine de bonheur et d'optimisme. Je vous remercie. »

Secrétaire de séance

Sylvie Boissinot est nommée secrétaire de séance.

Procès-verbaux des séances de conseil municipal des 24 novembre et 15 décembre 2016

Les procès-verbaux des séances de conseil municipal des 24 novembre et 15 décembre 2016 sont approuvés à l'unanimité.

Convergence Déchets :

Présentation du projet de délibération du conseil communautaire de Mauges Communauté portant sur la définition du schéma de collecte proposé aux habitants du territoire de Mauges Communauté :

- Etat des lieux ;
- Travail de la commission politique des déchets : similitude des modes de collecte, facturation, etc., points à faire converger (tri, mode de collecte) ;
- Proposition de scénarii et analyse selon leur aspect social, économique et environnemental ;
- Nouveau schéma de collecte proposé pour tous les habitants de Mauges Communauté : consignes de tri, collecte des papiers, des emballages et ordures ménagères.

Jean-René Fonteneau, Catherine Brin et Marie-Odile Ransou rejoignent Denis Sourice pour présenter le projet de délibération du conseil communautaire de Mauges Communauté, portant sur la définition du schéma de collecte proposé aux habitants du territoire de Mauges Communauté.

Denis Sourice rappelle que la compétence déchets a été transférée à Mauges Communauté depuis le 1^{er} janvier 2016. Sur le territoire de Mauges Communauté, il existe deux services déchets : le SIRDOMDI comportant 5 communes nouvelles, représentant 96 000 habitants et Sèvremoine, 25 000 habitants. Une dérogation préfectorale permet au SIRDOMDI de continuer à exister jusqu'au 31 décembre 2017, par conséquent à partir du 1^{er} janvier 2018 Mauges Communauté devra être dotée d'un service unique déchets sur l'ensemble de son territoire. Une harmonisation du service est à approuver et à mettre en œuvre avant la fin de l'année.

Une commission politique des déchets où siègent des conseillers municipaux de Beaupréau-en-Mauges, Orée-d'Anjou, Chemillé-en-Anjou, Montrevault-sur-Evre, Mauges-sur-Loire et Sèvremoine, est présidée par Christophe Dilé. Denis Sourice, Jean-René Fonteneau, Catherine Brin et Marie-Odile Ransou y représentent Sèvremoine. La commission est assistée de deux agents communaux : Lucie Chevrolier pour le SIRDOMDI, Josiane Allonneau pour Sèvremoine.

Un groupe de travail « convergence », plus restreint, a également été constitué, toujours présidé par Christophe Dilé. Jacky Bourget président du SIRDOMDI y siège avec les quatre représentants élus de Sèvremoine et un représentant par commune nouvelle : Orée-d'Anjou, Beaupréau-en-Mauges, Chemillé en Anjou, Montrevault-sur-Evre et Mauges-sur-Loire, de même que les deux agents communaux du SIRDOMDI et de Sèvremoine. Cette commission travaille depuis avril 2016.

Le groupe de travail a tout d'abord étudié les points de convergence existants entre les deux systèmes de collecte : mode de facturation (redevance incitative), prestataire de collecte (BRANGEON ENVIRONNEMENT), logiciel de facturation et gestion du parc de bacs (GESBAC), prestataire de traitement des OMR et sélectif (VALOR3E), centre de tri des recyclables (Saint Laurent des Autels VALOR3E), collecte des ordures ménagères dans les bourgs (robotisée en porte à porte en quinzaine), performance ratio en kg d'OMR (105 kg/an/habitant), collecte du verre (en apport volontaire).

Parallèlement, restent des convergences à trouver :

- Schéma de collecte des recyclables
 - SIRDOMDI : tous les emballages sauf le verre sont collectés ensemble, y compris la cartonnette, les papiers journaux et magazines sont collectés à part ;
 - Sèvremoine : les emballages hors cartonnette sont collectés à part, la cartonnette est collectée avec les papiers journaux magazine ;
- Mode de collecte des recyclables :
 - SIRDOMDI : emballages en porte à porte (bourgs et écarts), papier en apport volontaire (bourgs et écarts)
 - Sèvremoine : emballages en apport volontaire, cartonnette en apport volontaire et porte à porte (bourgs)
- Mode de collecte des OMR :
 - SIRDOMDI : en porte à porte pour les bourgs et les écarts (320 foyers en colonne)
 - Sèvremoine : bourgs en porte à porte et apport volontaire localisé, écarts, habitat collectif et lotissements récents en apport volontaire (2 300 foyers collectés en apport volontaire).

D'autres convergences sont à trouver concernant la durée d'amortissement des bacs, l'assujettissement TVA, la facturation des services publics et assimilés, l'accès des déchetteries aux professionnels, le remboursement ou non de l'entretien des points d'apport volontaire aux communes.

7 scénarii de schémas et modes de collecte ont été présentés au groupe de travail, tenant compte de contraintes économiques de coût, de contraintes sociales (conditions de travail des agents et impact sur les postes en place, contraintes environnementales (empreinte carbone).

Scénario retenu pour le territoire de Mauges Communauté :

- Schéma flux emballages, papiers : collecte du papier et du verre en apport volontaire ;
- Collecte en porte à porte pour tous les habitants du territoire des emballages et des ordures ménagères, tous les 15 jours :
 - Bourgs : bac pour ordures ménagères + sacs pour emballages, collecte tous les 15 jours ;
 - Ecart : bac pour ordures ménagères + bac pour emballages, collecte tous les 15 jours.

- Maintien des colonnes d'apport volontaire pour les ordures ménagères dans les bourgs pour l'habitat collectif et les lotissements récents dotés de colonnes.

La mise en place prévisionnelle du nouveau service est prévu pour le 1^{er} novembre 2017, avec une proposition d'extension des consignes de tri (ajout des pots et barquettes en plastique dans les consignes de tri).

L'impact financier ne concerne a priori que les écarts dont le tarif sera aligné sur celui des usagers des bourgs du fait de l'harmonisation du service et donc une amélioration pour les écarts. Désormais, seules les levées effectuées seront facturées (on abandonne tout forfait), ceci afin d'inciter encore plus à trier.

Denis Sourice tient à remercier les élus et agents qui ont contribué à cette réflexion d'harmonisation sur tout le territoire du mode de collecte des ordures ménagères, pour un service commun à tout le territoire de Mauges Communauté.

En réponse à la question de Marie-Pierre PEREZ, Denis Sourice confirme que les bacs seront a priori de 140 litres mais pouvant éventuellement varier en fonction de la composition de la famille. C'est bien l'utilisateur qui choisira sa contenance de bac.

Pierre Devêche souhaite connaître le devenir de la collecte destinée aux professionnels, instituée sur Sèvremoine.

Denis Sourice répond que pour le moment la réflexion ne porte pas sur les déchetteries, qui desservent également les professionnels sur Sèvremoine. La réponse sera apportée d'ici quelques mois, une fois la réflexion terminée sur le maillage des déchetteries sur l'ensemble du territoire de Mauges Communauté.

Franck Gaddi s'interroge sur la faisabilité de la collecte en porte à porte sur tout le territoire, plus particulièrement dans les écarts ou dans les rues étroites dans lesquelles le camion n'a pas forcément la possibilité de faire demi-tour.

Jean-René Fonteneau répond qu'il a été tenu compte de l'expérience du SIRDOMDI. On évite que certains usagers soient obligés de rouler leur bac sur une distance substantielle. Dans les écarts il n'y a pas double passage de camion, mais ce dernier est bi compartimenté, il ramasse les deux bacs en même temps. Dans certains cas, on prévoit une petite zone de remisage des bacs, apportés par les usagers. Toutefois, à ce jour, il n'a pas été listé les voies ou écarts où des zones de remisage de bacs seront nécessaires. Quand il y a un seul ménage dans l'écart, c'est à l'utilisateur d'apporter son bac dans un endroit précis.

Denis Sourice rappelle le rôle des ambassadeurs de tri qui seront certainement davantage sollicités au départ du nouveau mode de collecte.

Marielle Suzenet s'interroge sur ce qu'elle qualifie de retour en arrière concernant les écarts. Aujourd'hui, elle se déplace pour aller porter sa poubelle vers une colonne mais elle regroupe ce déplacement avec celui des verres et des emballages, voire pour faire ses courses. Demain, elle devra toujours se déplacer pour les verres et elle devra payer plus pour le ramassage en porte à porte.

Denis Sourice précise que désormais aucun usager n'aura à se déplacer pour les emballages. Jean-René Fonteneau observe que désormais, tous les usagers, bourgs et écarts, bénéficient de la même prestation.

Isabel Volant entre dans la salle.

Michel Merle partage le point de vue exprimé. Il demande si les points d'apport volontaire vont néanmoins être conservés pour des usagers qui refuseraient le porte à porte.

Denis Sourice rappelle que les points d'apport volontaire sont conservés pour le papier et le verre. Les emballages seront désormais collectés en porte à porte. On aura donc moins de containers dans les points d'apport volontaire où ceux destinés aux emballages vont disparaître. On peut aussi espérer qu'il y ait ainsi moins de dépôt sauvage.

Claire Baubry souhaite savoir où en est la réflexion sur les aménagements exigés des promoteurs privés de lotissements pour la collecte des ordures ménagères.

Jean-René Fonteneau répond que le travail a été mené sur l'existant. Par exemple là où il y a des colonnes elles resteront, mais à l'avenir il faudra choisir entre, soit des zones de réputation où chacun regroupe ses poubelles dans un endroit, soit des colonnes, soit des concepts de lotissements permettant aux camions de collecte de circuler dans toutes les voies, avec certes une influence sur l'emprise de l'espace nécessaire.

Denis Sourice ajoute que la question dépasse le service déchets et concerne l'urbanisme.

Fabrice Bréhéret aborde la question sociale de l'harmonisation des modes de collecte. Les troubles musculosquelettiques sont effectivement possibles, produits par la collecte des journaux et magazines en porte à porte par ATIMA. Mais en même temps, cela concerne 6 équivalents temps plein qui assurent cette collecte en porte à porte. Comment accompagner ATIMA si on supprime les tâches exercées par ces 6 équivalents temps plein ?

Denis Sourice informe que la commission a rencontré ATIMA et que cette question sociale est bien évidemment une priorité pour Sèvremoine.

Jean-René Fonteneau précise qu'en réalité ce sont 8 E.T.P. qui sont concernés, si on tient compte du tri qui se fait derrière. ATIMA a d'autres activités que le ramassage et le tri des journaux et magazines. Il y a eu échanges sur des possibilités d'ouverture. Il est prématuré de définir une réponse à la question posée dès aujourd'hui. Il n'y a eu qu'ébauche de plusieurs solutions, certaines exigeront des investissements de la part de Mauges Communauté. Sèvremoine ne fait pas à la place d'ATIMA mais accompagne l'association d'insertion, avec une volonté de rester à l'écoute.

Denis Sourice complète en rappelant que le conseil d'administration d'A.T.I.M.A. vient d'être renouvelé, d'où une rencontre relativement tardive.

Selon Fabrice Bréhéret la collecte des déchets représentait 70 % du chiffre d'affaires d'A.T.I.M.A. Denis Sourice confirme que l'apport de la Communauté de Communes Moine et Sèvre représentait 70% du CA d'ATIMA mais cela ne concerne pas exclusivement le tri. Cela inclut aussi le travail de gardien valoriste assuré dans les déchetteries.

Monsieur le maire souligne la responsabilité des collectivités locales envers les entreprises d'insertion, globalement sur le territoire de Mauges Communauté. Mauges Communauté a la compétence économique. Les entreprises d'insertion font d'abord de l'économie. Il en existe plusieurs sur le territoire qui ont presque toutes connues des difficultés, mais la plupart du temps en oubliant le sens économique de leur action, attendant le financement de la collectivité. L'équilibre économique doit être assuré. Il est impératif de promouvoir la vocation économique, avec la particularité de l'insertion, tout comme les autres entreprises, en passant par les agents chargés de mission économie de Mauges Communauté. Il convient d'accompagner les associations d'insertion, auxquelles il revient de rechercher de nouveaux marchés comme toute entreprise. Il convient de trouver un cercle vertueux avec une logique économique de rentabilité de la prestation réalisée. L'accompagnement de la collectivité peut effectivement être financier pour assurer un équilibre, mais avant tout un accompagnement pour positionner les associations d'insertion comme des acteurs économiques. Il convient de mettre en relation les entreprises du territoire avec les associations d'insertion pour des prestations de sous-traitance. Le travail confié à l'entreprise d'insertion peut être très valorisant. Monsieur le maire souhaite ce type d'approche avec les associations d'insertion qui représente un changement de métier, mais pour des tâches plus valorisantes.

Denis Sourice note les changements de modes de collecte, plus particulièrement dans les écarts. La communication est importante. L'objectif est bien d'harmoniser le service. On ne peut avoir plusieurs formes de services sur l'ensemble de Mauges Communauté et la qualité du tri des emballages va être améliorée sensiblement, par rapport aux points d'apports volontaires. Le conseil communautaire de Mauges Communauté délibérera à ce sujet en février.

Monsieur le maire tient à remercier les élus et agents qui ont siégé au groupe de travail « convergence » de Mauges Communauté. Le travail produit a été conséquent.

Démissions du conseil municipal

Morgan Brillouet et Denise Gaboriau du Longeron, Karine Duparc de Montfaucon-Montigné et Jean-Luc Fonteneau de Saint Crespin ont démissionné ces dernières semaines du conseil municipal de Sèvremoine.

Composition du conseil municipal du Longeron

COMMUNE DÉLÉGUÉE LE LONGERON		
1	Brin	Catherine
2	Chiron	Cyrille
3	Gaboriau	Régis
4	Gossart	Claudine
5	Guicheteau	Philippe
6	Guinaudeau	Nicole
7	Hulin	Serge
8	Leray	Mathieu
9	Marquis	Yves
10	Quesnel	Jacky
11	Raveleau	Christelle
12	Rotureau	Benoit
13	Vigneron	Marc
14	You	Béatrice

Composition du conseil municipal de Montfaucon-Montigné

COMMUNE DÉLÉGUÉE MONTFAUCON-MONTIGNÉ		
1	Berthommier	Marion
2	Biélin	Marc
3	Boinot	Virginie
4	Chambaraud	Julien
5	Clément	Sandrine
6	Dupuis	Christelle
7	Groiseleau	Aurélie
8	Landron	Hélène
9	Lebon	Sandrine
10	Marin	Véronique
11	Mégrier	Mickaël
12	Morin	Anthony

Composition du conseil municipal de Saint Crespin sur Moine

	COMMUNE DÉLÉGUÉE ST CRESPIN SUR MOINE	
1	Bacle	Philippe
2	Caillaud	Christophe
3	Fleurance	Cécile
4	Gaborit	Cassandra
5	Kieffer	Patricia
6	Ripoche	Michel
7	Starel	Marie-Claire
8	Suteau	Jean-Luc

DELIBERATIONS

1. Coopération décentralisée

DELIB-2017-1

Parrainages pour la scolarisation des enfants orphelins de Grand-Popo (Bénin)

Une charte de coopération décentralisée a été signée fin 2006 entre la commune de Grand-Popo (Bénin) et la commune de Montfaucon-Montigné avec pour objectifs généraux :

- Développer des relations d'entraide solidaire ;
- Etablir des échanges durables entre les deux collectivités (élus, populations, acteurs économiques, entreprises, société civile) ;
- Promouvoir la coopération interculturelle, la paix et la solidarité internationale ;

Cette charte a été établie pour une durée de 5 ans reconductible tacitement sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties à chaque échéance.

La charte de coopération décentralisée correspondait à une volonté politique et, dans ce cadre, à une obligation légale car une collectivité territoriale ne peut intervenir financièrement ou matériellement sur ce type d'actions que par convention (charte) sauf urgence (concerne l'humanitaire).

L'action mise en place en 2008 est la scolarisation d'enfants orphelins (de père et mère) de la commune de Grand-Popo.

Les versements des dons des parrains transitent par le budget communal qui les encaisse pour les reverser ensuite aux élèves :

- La commune de Montfaucon-Montigné recevait les engagements de « parrains » (pour 7 ans) et leur contribution annuelle (dernier tarif : 85 € par enfant parrainé) permettant de couvrir la scolarité complète, c'est-à-dire du Cours Préparatoire à la 3ème, le repas du midi, un goûter complet et 2 uniformes.
- La commune reverse ensuite (en une seule fois) le montant total des participations des parrains sur un compte à Grand-Popo (compte géré par un comité de pilotage).

Les parrains ont été contactés par madame le maire déléguée de Montfaucon-Montigné pour les inviter à renouveler leur engagement de parrainage. 56 parrains ont ainsi renouvelé leur engagement et réglé leur contribution. Cette somme a été encaissée en octobre 2016 par la commune de Sèvremoine.

Pour assurer le versement de la participation à Grand-Popo pour l'année scolaire 2016-2017, il convient de prendre une nouvelle délibération au nom de Sèvremoine (le versement international est lié au n° SIRET de la commune) :

- Précisant le montant de la participation annuelle des parrains, par enfant parrainé (85 € actuellement)
- Rappelant que la gestion des actions « parrainages pour la scolarisation des enfants orphelins de Grand-Popo » se fait de la façon suivante :
 . les recettes sont imputées sur l'article 7713 « libéralités reçues » du budget communal ;

. les dépenses sont imputées sur l'article 6713 « secours et dots » et versées sur le compte établi au nom de Madame ZINSOU KOUEGOE Catherine, domiciliée à GRAND-POPO (Bénin) à UBA BENIN (domiciliation : lot n° 6020 quartier HONGODE),
 Compte Banque : B0067
 Code Guichet : 01511
 Numéro de compte : 511500005737
 Clé RIB : 20
 Code SWIFT : COBBBJB.

Pierre Devêche demande si le parrainage est étendu à tout Sèvremoine ou s'il reste uniquement au niveau de Montfaucon-Montigné.

Marion Berthommier répond que désormais le parrainage est étendu à tout Sèvremoine, puisque c'est le conseil municipal de Sèvremoine qui délibère. Aucun fonds propre à la collectivité n'est versé à l'association, mais uniquement le produit des parrainages versé par les particuliers. D'ailleurs, déjà des parrains n'habitent pas sur le territoire.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'article L. 1115-1 du code général des collectivités territoriales,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
110	104	2	4

CONFIRME l'intérêt porté à l'action de coopération décentralisée initiée par la commune de Montfaucon-Montigné.

AUTORISE l'encaissement des participations annuelles des parrains puis le reversement sur le compte béninois identifié.

2. Finances

DELIB-2017-2

Ouverture de crédits 2017 en dépenses d'investissement

En vertu de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, jusqu'à l'adoption du budget communal par le conseil municipal, le maire peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Cette autorisation précise le montant et l'affectation des crédits.

Budget principal :

Chapitre	Budgétisé 2016	Autorisé 2017
10 - Dotations, fonds divers et réserves	241 370,00 €	60 342,50 €
20 - Immobilisations incorporelles	978 500,00 €	244 625,00 €
204 - Subventions d'équipement versées	731 800,00 €	182 950,00 €
21 - Immobilisations corporelles	4 884 992,00 €	1 221 248,00 €
23 - Immobilisations en cours	10 010 344,00 €	2 502 586,00 €

Budget bâtiments :

Chapitre	Budgétisé 2016	Autorisé 2017
21 - Immobilisations corporelles	378 900,24 €	94 725,06 €

23 - Immobilisations en cours	417 000,00 €	104 250,00 €
-------------------------------	--------------	--------------

Budget assainissement :

Chapitre	Budgétisé 2016	Autorisé 2017
20 - Immobilisations incorporelles	213 332,20 €	53 333,05 €
21 - Immobilisations corporelles	42 500,00 €	10 625,00 €
23 - Immobilisations en cours	3 269 707,00 €	817 426,75 €

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'article L. 1612-1 du code général des collectivités territoriales

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
114	109	2	3

AUTORISE les ouvertures et affectations de crédits ci-dessus, dans l'attente du vote des budgets primitifs 2017 de Sèvremoine.

DELIB-2017-3

Compactage des emprunts Crédit Agricole

A l'occasion du passage en commune nouvelle, l'ensemble des contrats de prêts existants dans les structures antérieures a été transféré par avenant au nom de la commune nouvelle de Sèvremoine.

Afin de simplifier la gestion de ces dossiers, la caisse de Crédit Agricole propose un compactage des emprunts existants pour les fondre en un seul nouveau dossier.

Outre le gain de gestion évident, cette opération permet aussi de réduire la durée restant à courir, tout en restant sur les conditions négociées initialement. Il ne s'agit pas d'une renégociation de la dette existante qui nous imposerait le paiement de pénalités prévues au contrat.

Cette opération de compactage porte sur les budgets Principal (23 prêts pour un capital restant dû de 3 741 075€), Bâtiments (2 prêts pour un capital restant dû de 191 904 €) et Assainissement (4 prêts pour un capital restant dû de 764 116€).

Valérie Fouquet souhaite des explications concernant le montant du capital actuel restant à rembourser pour chacun des prêts et le montant, supérieur, du coût total à rembourser.

Anne Pithon, directrice générale des services de Sèvremoine, explique que les frais de compactage des emprunts ne doivent pas dépasser un taux d'usure imposé par la Banque Centrale Européenne. La part de capital est donc augmentée afin de réduire la part d'intérêts, ce qui génère des économies au budget communal.

De plus, Jacky Quesnel précise que ce compactage lié à la création de la commune nouvelle cela permet de faire une économie significative d'environ 600k€ et que sauf pour le budget assainissement, tous les prêts seront ainsi remboursés à la fin du mandat.

DELIB-2017-3.1

Compactage des emprunts Crédit Agricole : budget principal

Dans un souci de gestion, la collectivité et la caisse de Crédit Agricole ont identifié que les emprunts concernant le budget principal pouvaient être compactés.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'article L. 2337-3 du code général des collectivités territoriales,

Vu la proposition financière du Crédit Agricole,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
113	110	1	2

APPROUVE la proposition financière du Crédit Agricole telle qu'annexée.

AUTORISE monsieur le maire ou son adjoint aux finances Jacky Quesnel à signer le nouveau contrat de prêt pour le budget principal aux conditions suivantes :

- Durée : 3 ans
- Capital : 3 826 403 €
- Périodicité de remboursement : trimestrielle
- Taux : 2,46 %
- Frais : 9 566 €

DIT que les crédits seront prévus au budget afin d'honorer les échéances à venir.

DELIB-2017-3.2

Compactage des emprunts Crédit Agricole : budget bâtiments

Dans un souci de gestion, la collectivité et la caisse de Crédit Agricole ont identifié que les emprunts concernant le budget bâtiment pouvaient être compactés.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'article L. 2337-3 du code général des collectivités territoriales,

Vu la proposition financière du Crédit Agricole,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
113	110	1	2

APPROUVE la proposition financière du Crédit Agricole telle qu'annexée.

AUTORISE monsieur le maire ou son adjoint aux finances Jacky Quesnel à signer le nouveau contrat de prêt pour le budget bâtiments aux conditions suivantes :

- Durée : 3 ans
- Capital : 196 310 €
- Périodicité de remboursement : trimestrielle
- Taux : 2,47 %
- Frais : 494 €

DIT que les crédits seront prévus au budget afin d'honorer les échéances à venir.

DELIB-2017-3.3

Compactage des emprunts Crédit Agricole : budget assainissement

Dans un souci de gestion, la collectivité et la caisse de Crédit Agricole ont identifié que les emprunts concernant le budget assainissement pouvaient être compactés.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'article L. 2337-3 du code général des collectivités territoriales,

Vu la proposition financière du Crédit Agricole,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
113	110	1	2

APPROUVE la proposition financière du Crédit Agricole telle qu'annexée.

AUTORISE monsieur le maire ou son adjoint aux finances Jacky Quesnel à signer le nouveau contrat de prêt le budget assainissement aux conditions suivantes :

- Durée : 10 ans
- Capital : 857 709 €
- Périodicité de remboursement : trimestrielle
- Taux : 2,58 %
- Frais : 2 114 €

DIT que les crédits seront prévus au budget afin d'honorer les échéances à venir.

DELIB-2017-4

Solde de subvention 2016 à verser à FAMILLES RURALES de Saint Macaire

Par délibération du 24 mars 2016, le conseil municipal a voté une subvention de 347 000 € à FAMILLES RURALES Saint Macaire. Sur ces 347 000 € de subvention, Sèvremoine a versé courant 2016 222 550€ d'acomptes. Tenant compte de la délibération du 24 mars et des acomptes versés, restent donc théoriquement à verser à l'association 347 000 € - 222 550 € = 124 450 €.

Au vu du bilan 2016 de la gestion des services dont elle a la charge, l'association sollicite non plus une subvention annuelle de 347 000 € mais de 348 771 €, soit une différence de 1 771 € supplémentaires liés au multi-accueil. Ce sont par conséquent 124 450 € + 1 771 € = 126 221 € qui restent à verser à FAMILLES RURALES.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
115	106	2	7

VOTE une subvention supplémentaire de 1 771 € à FAMILLES RURALES de Saint Macaire.

CONFIRME que le montant du solde de subvention 2016 à verser s'élève à 126 221 €.

AUTORISE monsieur le maire à signer, à cet effet, un avenant n°1 à la convention d'objectifs signée avec Familles Rurales le 17 mai 2016, au titre de la subvention communale 2016.

PRECISE que le versement interviendra sur production de la présente délibération.

DELIB-2017-5

Tarif d'utilisation du minibus social de Saint Macaire en Mauges

La commune déléguée de Saint Macaire en Mauges met à disposition un véhicule de transport pour 8 personnes maximum (dont un chauffeur bénévole) pour permettre le déplacement des habitants dépourvus de moyen de locomotion ou à mobilité réduite.

Une participation financière est demandée à chaque utilisateur :

- 5,92 € forfaitaire par utilisation ;
- 0,36 € par kilomètre.

Laurence Adrien-Bigeon souhaite connaître les raisons de cette augmentation.

Isabel Volant explique que le tarif du minibus social est désormais aligné sur celui du transport solidaire mis en place sur Saint Macaire il y a quelques années qui est déjà à 0,40 € par kilomètre. Il n'y avait pas eu d'augmentation depuis 3 ans.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
112	104	2	6

AUGMENTE de 0,04 € la participation au kilomètre, pour l'utilisation du minibus social de Saint Macaire, pour la faire passer à 0,40 €, tout en confirmant le forfait d'utilisation à hauteur de 5.92€.
PRECISE que ce tarif est applicable à compter du 1^{er} janvier 2017.

DELIB-2017-6

Tarif de location de la salle Henri Desmettre au Longeron

Dans le cadre de la fixation des tarifs de location de salle, un lieu a été oublié et il convient donc de compléter le tableau des tarifs pour intégrer cette salle Henri Desmettre au Longeron.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu la délibération du 10 octobre 2013 du conseil municipal du Longeron décidant de fixer à compter du 15 octobre le tarif de location de la salle Henri Desmettre pour une activité professionnelle à 25 €uros la matinée ou la soirée,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
113	107	2	4

FIXE le tarif de location de la salle Henri Desmettre au Longeron, pour une activité à titre professionnel à 25 €uros par demi-journée ou soirée d'utilisation, confirmant ainsi le tarif antérieurement voté par le conseil municipal du Longeron, pour s'appliquer par conséquent à toute utilisation de la salle depuis la création de la commune nouvelle.

DELIB-2017-7

Exposition Regards de Saint Macaire : Prix de la ville et tarif des repas

La commune de Saint Macaire en Mauges organise traditionnellement en décembre une exposition de peintures et sculptures « Regards ». Un prix de la ville de 650 € est attribué par un jury et un repas convivial est organisé auquel participent organisateurs et artistes.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
110	98	8	4

AVALISE :

- le montant du prix de ville : 650 €
- le tarif de participation à payer par chaque convive du repas : 17 €

PRECISE que ces tarifs sont valables à compter de l'édition de décembre 2016.

3. Infrastructures

DELIB-2017-8

Convention tripartite pour effacement de réseaux rue du Grand Logis à Saint Germain sur Moine (opération n° 285.15.14)

Une convention ORANGE/S.I.E.M.-L. et commune de Sèvremoine a été préparée pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques de ORANGE, établis sur supports communs avec les réseaux publics aériens de distribution d'électricité. Les travaux sont prévus rue du Grand Logis à Saint Germain sur Moine.

Le S.I.E.M.-L. est le maître d'ouvrage des travaux relatifs à la tranchée aménagée, ainsi que de la pose des installations de communications électroniques dans cette tranchée. ORANGE crée les installations de communications électroniques propres à ses lignes de réseaux. ORANGE assure la maîtrise d'ouvrage du câblage.

Les installations de communications électroniques (fourreaux et chambres) sont la propriété de Sèvremoine, qui en assume l'exploitation et la maintenance. Les câbles et éléments strictement nécessaires à leur raccordement sont la propriété de ORANGE qui à ce titre en assume l'exploitation et la maintenance.

ORANGE réalise l'esquisse de travaux, la validation de l'étude, la réception des installations de communications électroniques, le câblage et la dépose du réseau aérien, pour un montant total hors taxe de 2 494.57 €, intégralement répercuté à Sèvremoine.

Le S.I.E.M.-L. se charge de l'étude, de la tranchée et pose des installations avec fourniture des matériels pour un montant total de 4 751.53 € H.T., intégralement répercuté à Sèvremoine.

Pierre Devêche souhaite savoir si ces travaux sont subventionnés.

Paul Manceau lui répond par la négative, car on est sur des réseaux de télécommunication, non subventionnés.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu les 8 articles de la convention particulière relative à l'enfouissement coordonné des équipements de communications électroniques (100 % appuis Orange) sur la commune de Sèvremoine rue du Grand Logis à Saint Germain sur Moine,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
113	110	1	2

AUTORISE monsieur le maire ou son représentant Paul Manceau, adjoint au maire chargé des infrastructures, à signer la convention tripartite en ce sens.

NOTE les montants des prestations facturées à Sèvremoine :

- ORANGE : 2 494,57 € H.T.
- SIEML : 4 751,53 € H.T.

DELIB-2017-9

Eclairage public : Interventions à réaliser par le S.I.E.M.-L. à la demande Sèvremoine.

Le syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire doit assurer pour Sèvremoine des réparations, des modifications ou des contrôles sur le réseau d'éclairage public. 25 % du coût est pris en charge par le S.I.E.M.-L.

OPERATION	COLLECTIVITE	NATURE DE L'OPERATION
EP179-15-646	SEVREMOINE (le Longeron)	pose câble entre C8 et n° 130 - Rue de Beausoleil
EP206-16-44	SEVREMOINE (Montfaucon-Montigné)	rempl armoire C17 rue des vieux moulins
EP206-16-50	SEVREMOINE (Montfaucon-Montigné)	rempl horloge astro armoire C17 rue des Vieux Moulins
EP264-16-1	SEVREMOINE (st André de la Marche)	rempl luminaire n° 208 allée des Jonquilles
EP264-16-2	SEVREMOINE (st André de la Marche)	déplact point 194 imp Biroterie
EP273-16-39	SEVREMOINE (st Crespin sur Moine)	rempl coffret répartition n° 160 de l'église
EP273-16-41	SEVREMOINE (st Crespin sur Moine)	rempl complet armoire liaison L10 rue du Coteau
EP273-16-42	SEVREMOINE (st Crespin sur Moine)	rempl comptage armoire C11 rue des Mauges
EP273-16-46	SEVREMOINE (st Crespin sur Moine)	prise guirlande points 3, 8, et 248 rue de Bretagne
EP273-16-47	SEVREMOINE (st Crespin sur Moine)	rempl d'une platine et d'une lampe au stade
EP285-16-71	SEVREMOINE (St Germain sur Moine)	rempl luminaire n° 86 rue Edouard Branly
EP285-16-74	SEVREMOINE (St Germain sur Moine)	rempl mât et lanterne n° 249 rue des châtaigniers
EP301-16-2	SEVREMOINE (st Macaire en Mauges)	rempl candélabre 523 au 11 rue des mûriers
EP349-16-366	SEVREMOINE (Tillières)	rempl luminaire n° 31 rue du moulin
EP349-16-369	SEVREMOINE (Tillières)	rempl complet armoire liaison L10 Rte de St Macaire
EP349-16-370	SEVREMOINE (Tillières)	rempl lanterne n° 13 rue du Pont Neuf
EP349-16-371	SEVREMOINE (Tillières)	rempl lanterne n° 31 rue de la Poste
EP349-16-372	SEVREMOINE (Tillières)	rempl lanternes n° 129, 130 et 131 rue des Saules
EP349-16-374	SEVREMOINE (Tillières)	rempl mât n° 137 rue de la Poste
		Total

OPERATION	COMMUNE DELEGUEE	NATURE DE L'OPERATION	Montant travaux HT	Taux Fdc demandé	Montant du Fdc demandé
258-16-226	LA RENAUDIERE	LAMPES 111 112 TERRAIN FOOT	1 188.93 €	75%	891.70 €
273-16-51	ST CRESPIEN SUR MOINE	rempl lanterne n°12 rue de la Moine	696.55 €	75%	522.41 €
301-16-24	ST MACAIRE EN MAUGES	rempl lampe et lanterne N°874	872.32 €	75%	654.24 €
301-16-35	ST GERMAIN SUR MOINE	ECLAIRAGE PUBLIC Complexe Sportif rue Louis Pasteur	21 202.22 €	75%	15 901.67 €

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
113	108	1	4

ACCEPTE de verser 75 % de fonds de concours au S.I.E.M.-L. au titre des réparations à l'éclairage public ci-dessus, soit 17 970,02 €.

4. Affaires patrimoniales

DELIB-2017-10

Saint Crespin sur Moine - Plan local d'urbanisme - Emplacement réservé - achat d'une parcelle propriété des consorts Papin

Par délibération du 5 juin 2015 (réf 59), le conseil municipal de la commune de Saint Crespin sur Moine a décidé d'acquérir une parcelle située dans l'emplacement réservé n°1 du PLU, propriété des Cts Papin et de prendre en charge les frais.

Il s'agit de la parcelle cadastrée C 3 876 de 422 m². Le prix a été fixé à 10 €/m².

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu les articles L. 2122-21 7°, L. 2241-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°59 du 5 juin 2015 du conseil municipal de la commune de Saint Crespin sur Moine,

Vu le plan cadastral, parcelle cadastrée C 3 876 de 422 m² et parcelle cadastrée C 3 875

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
110	105	1	4

AVALISE la délibération n° 59 du 5 juin 2015 de la commune historique de Saint Crespin sur Moine. ACCEPTE l'acquisition aux consorts Papin de la parcelle, cadastrée C 3 876 d'une surface de 422 m² située dans l'emplacement réservé n°1 du P.L.U., au prix de 10 € le mètre-carré.

DECIDE la constitution d'une servitude de passage sur la parcelle C 3 876, au profit de la parcelle C 3 875.

AUTORISE Didier Huchon, maire de Sèvremoine ou ses représentants Jean-Louis Martin, Yves Marquis, Gérard Vibert ou Jean-Luc Bregeon, adjoints de la commune nouvelle Sèvremoine en charge de l'aménagement et de l'urbanisme, à signer l'acte notarié à l'office notarial Dupont Jugan Luquiau (SCP) 5bis, rue Chassiac, Montfaucon Montigné, 49230 Sèvremoine.

DELIB-2017-11

Saint Crespin sur Moine - Plan local d'urbanisme - Emplacement réservé - achat d'une parcelle, propriété de consorts Priou

Par délibération du 3 juillet 2015 (réf 72), le conseil municipal de la commune de Saint Crespin sur Moine a décidé d'acquérir une parcelle située dans l'emplacement réservé n°1 du PLU pour l'agrandissement du cimetière communal, propriété des Cts Priou et de prendre en charge les frais.

Il s'agit de la parcelle cadastrée C 1 111 de 444 m². Le prix a été fixé à 10 €/m².

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu les articles L. 2122-21 7°, L. 2241-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu le plan cadastral, section C n° 1 111,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
101	98	1	2

AVALISE la délibération n° 72 du 3 juillet 2015 du conseil municipal de Saint Crespin sur Moine.
 ACCEPTE l'acquisition aux consorts Priou de la parcelle cadastrée C n°1 111, de 444 m², au prix de 10 € le mètre-carré.

AUTORISE Didier Huchon, maire de Sèvremoine ou ses représentants Jean-Louis Martin, Yves Marquis, Gérard Vibert ou Jean-Luc Bregeon, adjoints de la commune nouvelle Sèvremoine en charge de l'aménagement et de l'urbanisme, à signer l'acte notarié à l'office notarial Dupont Jugan Luquiau (SCP) 5bis, rue Chassiac, Montfaucon Montigné, 49230 Sèvremoine.

DELIB-2017-12

Saint Crespin sur Moine - Vente de terrain à Maine et Loire Habitat

Par délibération du 4 décembre 2015 (réf 119), le conseil municipal de Saint Crespin sur Moine a décidé de céder à Maine et Loire Habitat un terrain pour la construction d'un logement locatif, à l'arrière de la boulangerie.

Il s'agit des parcelles cadastrées C 3 947, 3 948, 3 953, 3 958 d'une superficie globale de 152 m².

Est créée une servitude réelle et perpétuelle à tous usages (accès voiture et à pied) et de réseaux au profit des parcelles vendues (fonds dominant) constituées des parcelles cadastrées C 3947, 3948, 3953, 3958 qui seront propriété de Maine et Loire Habitat, sur la parcelle restant propriété communale (fonds servant constitué de la parcelle C 3946), afin de desservir les arrières de la boulangerie et de la supérette, ainsi que le logement du boulanger. Cette servitude est constituée sans indemnité de part et d'autre. Il est également précisé que tous les frais d'entretien de l'assiette du passage seront à la charge exclusive du propriétaire.

Il est bien précisé que la commune de Saint Crespin est bien propriétaire des locaux de la boulangerie et de la supérette. Elle les loue à leurs exploitants.

L'avis du service de France Domaine a été reçu le 13 septembre 2016.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu les articles L. 2122-21 7°, L. 2241-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°119 du 4 décembre 2015 du conseil municipal de Saint Crespin sur Moine,

Vu le plan cadastral,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
110	103	5	2

ACCEPTE de céder à Maine et Loire Habitat les parcelles cadastrées C 3 947, 3 948, 3 953, 3 958 d'une superficie globale de 152 m², pour un €uro, afin d'y construire un logement locatif, type 4.

ACCEPTE la création d'une servitude réelle et perpétuelle à tous usages selon les modalités ci-dessus fixées.

PRECISE que les frais d'acte, y compris la constitution de la servitude, seront à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE Didier Huchon, maire de Sèvremoine ou ses représentants Jean-Louis Martin, Yves Marquis, Gérard Vibert ou Jean-Luc Bregeon, adjoints de la commune nouvelle Sèvremoine en charge de l'aménagement et de l'urbanisme, à signer l'acte notarié à l'office notarial Dupont Jugan Luquiau (SCP) 5bis, rue Chassiac, Montfaucon Montigné, 49230 Sèvremoine.

IMPUTE cette recette sur le budget principal.

DELIB-2017-13

Saint Crespin sur Moine - Dénomination de voie – Impasse du Fournil

En vue d'attribuer un numéro au logement locatif situé à l'arrière de la boulangerie, la commune déléguée de Saint Crespin sur Moine propose de dénommer cette voie : impasse du Fournil.

Cette proposition a été vérifiée par les Directions Aménagement-Urbanisme et Proximités et ne correspond à aucune autre homonymie.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
108	101	2	5

DENOMME la voie en impasse située à l'arrière de la boulangerie de la commune déléguée de Saint Crespin sur Moine : impasse du Fournil.

5. Planification

DELIB-2017-14

Opposition au transfert de la compétence « plan local de l'urbanisme » à Mauges Communauté

L'article L. 5216-5 du code général des collectivités territoriales fixe le champ des compétences des communautés d'agglomération. Dans ce cadre, le plan local de l'urbanisme est inséré au sein du champ des compétences obligatoires au titre de l'aménagement de l'espace.

La Loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) n°2014-366 du 24 mars 2014 prévoit toutefois que les communes membres d'une communauté de communes ou d'agglomération qui sont créées ou issues d'une fusion entre la date de publication de la loi « ALUR » et le 26 mars 2017 peuvent s'opposer au transfert de cette compétence à l'EPCI.

Cette faculté d'opposition au transfert de la compétence obligatoire « plan local de l'urbanisme » est mise en œuvre si dans les trois mois précédant le terme du délai de trois ans mentionné ci-dessus, c'est-à-dire entre le 26 décembre 2016 et le 26 mars 2017, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent par délibération.

Le projet d'organisation territoriale du bloc communal de Mauges Communauté, défini lors des travaux de construction de la commune nouvelle et de la communauté d'agglomération, est fondé, en matière d'urbanisme, sur une répartition des outils de planification. L'EPCI, qui regroupe six (6) communes nouvelles, elles-mêmes créées sur le périmètre des ex-communautés de communes, est compétent pour le schéma de cohérence territoriale tandis que les communes conservent la planification locale en assurant l'élaboration de leur plan local de l'urbanisme.

Le plan local de l'urbanisme emporte compétence pour :

- Les zones de protection du patrimoine architectural urbain et paysager (ZPPAUP), les aires de valorisation de l'architecture et du patrimoine (AVAP) et plans de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) ;
- Le droit de préemption urbain ;
- L'affichage publicitaire (Élaboration du règlement local de publicité).

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'article L. 5216-5 du code général des collectivités territoriales

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
109	98	7	4

FAIT opposition au transfert de la compétence « Plan local de l'urbanisme » à Mauges Communauté, communauté d'agglomération créée au 1^{er} janvier 2016, à laquelle la commune adhère.

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette délibération à Monsieur le Président de Mauges Communauté.

DELIB-2017-15

Création de la commission locale de l'AVAP (CLAVAP) de Sèvremoine

Une Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) a pour objet de promouvoir la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces dans le respect du développement durable. Elle est fondée sur un diagnostic architectural, patrimonial et environnemental, prenant en compte les orientations du projet d'aménagement et de développement durables du plan local d'urbanisme, afin de garantir la qualité architecturale des constructions existantes et à venir ainsi que l'aménagement des espaces (article L. 642-1 du Code du Patrimoine).

L'AVAP est une servitude du document d'urbanisme. Elle régit tous les travaux, à l'exception des travaux sur un monument historique classé, ayant pour objet ou pour effet de transformer ou de modifier l'aspect d'un immeuble, bâti ou non, compris dans son périmètre.

L'AVAP de Sèvremoine concerne les communes déléguées de Montfaucon-Montigné et de Saint-Germain sur Moine.

Rappel chronologique :

- 04/12/2009 : création d'une ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager) par le SIVM de Montfaucon-Montigné et Saint-Germain sur Moine.
- 08/11/2010 : transformation de la ZPPAUP en AVAP (Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine)
- 20/12/2012 : transfert de la compétence à la Communauté de Communes Moine et Sèvre
- 19/09/2013 : approbation du projet AVAP et création de la CLAVAP
- 08/09/2016 : validation des modalités de la concertation par la Commune de Sèvremoine
- 21/11/2016 au 21/12/2016 : enquête publique sur l'AVAP et les PPM (Périmètres Protection Modifiés)

Rôle de la CLAVAP

La Commission Locale de l'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (CLAVAP) est une instance consultative qui a pour mission d'assurer le suivi de la conception et de la mise en œuvre des règles applicables à l'AVAP. Dans le cadre de l'instruction des demandes d'autorisation de travaux, elle peut être consultée par l'autorité compétence pour délivrer l'autorisation sur tout projet d'opération d'aménagement, de construction ou de démolition, notamment lorsque celui-ci nécessite une adaptation mineure des dispositions de l'AVAP. La CLAVAP doit notamment se prononcer sur le projet d'AVAP suite à enquête publique (qui a eu lieu sur Sèvremoine du 21 novembre au 21 décembre 2016).

Suite à la création de la commune nouvelle de Sèvremoine, il convient de délibérer pour former une CLAVAP renouvelée.

Conformément à l'article L 642-5 du Code du Patrimoine, elle doit être composée de 15 membres au maximum, dont 5 à 8 élus représentants de la commune. Après consultation de la commission Urbanisme et Aménagement et des communes déléguées concernées, il est proposé de créer la commission comme suit :

- **Président** : M. Le Maire de Sèvremoine
- **Elus municipaux** :
 - Claire Baubry
 - Marion Berthommier
 - Jean-Luc Bregeon
 - Sandrine Lebon
 - Jean-Louis Martin
 - Anthony Morin
 - Denis Vincent
- **Personnes qualifiées au titre de la protection du patrimoine**
 - Michael Baumann, architecte
 - Marie-Annick Renoul, présidente de l'association pour la sauvegarde et la promotion du patrimoine de Montfaucon-Montigné.

- **Personnes qualifiées au titre des intérêts économiques concernés**
 - M. Boumard, maçon
 - M. Casseron, restaurateur
- **Préfet de Département** ou son représentant
- **Directeur de la DREAL** (Direction Régionale de l'Environnement, l'Aménagement et du Logement)
- **Directeur de la DRAC** (Direction Régionale des Affaires Culturelles)
- A titre consultatif (non membre de la CLAVAP) : l'Architecte des Bâtiments de France.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstention
105	101	3	1

AVALISE la composition de la CLAVAP telle que mentionnée ci-dessus.

5.3 Information relative à la procédure d'extension de la Carrière des 4 étalons sur la commune de St André de la marche.

Conclusions du Commissaire enquêteur

Le projet

- ✓ répond aux orientations du schéma directeur
- ✓ permet d'approvisionner les PME locales
- ✓ maintient l'emploi local
- ✓ a une « empreinte environnementale » moins pénalisante que la création d'une nouvelle carrière

Avis du Commissaire enquêteur

- ✓ **Avis favorable sans restriction pour l'extension Est (18,9ha)**
- ✓ **Avis favorable à l'extension Sud (6.9ha) sous réserve :**
 - De ne pas engager les travaux au Sud avant la décision de la Cour d'appel d'administrative sur le PLU de St-André de la Marche
 - De réaliser une étude objective d'un redéploiement optimisé des installations au Sud de la carrière actuelle.
- ✓ **Demande de mise en place d'une commission mixte de suivi des impacts environnementaux.**

Suite de la procédure pour Sèvremoine

- ✓ Nécessité d'une orientation politique sur ce secteur pour l'écriture du PLU'S
- ✓ Se donner le temps de l'étude du dossier, en dehors des contraintes légales de la procédure d'enquête publique

Monsieur le maire tient à apporter une information complémentaire. Dans les conclusions du commissaire enquêteur, monsieur le maire est cité comme ayant émis un courrier à l'intention du commissaire enquêteur. Sur une consultation aussi importante il est normal que le maire de la commune concernée puisse s'adresser au commissaire enquêteur. Le courrier avait également pour objet de transmettre l'avis de la commune déléguée et de la commune nouvelle, avec avis favorable de la première mais défavorable pour la seconde.

Monsieur le maire fait part du contenu du courrier adressé au commissaire enquêteur :

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint l'avis défavorable du conseil municipal de Sèvremoine ainsi que l'avis favorable avec réserve du conseil communal de Saint André de la Marche.

Il me paraît important de porter à votre attention les éléments de contexte qui ont conduit le conseil municipal de Sèvremoine à prendre une position défavorable concernant le projet d'extension de la carrière des 4 Etalons lors de sa séance du 27 octobre 2016. En effet, avec les adjoints qui ont tenté d'instruire ce dossier nous déplorons le délai beaucoup trop court accordé pour cette instruction, quand on sait les nombreux enjeux économiques et environnementaux de cette extension.

Nous avons reçu le dossier le 8 septembre 2016 pour un avis à rendre avant le 4 novembre 2016, dans une période contrainte par notre propre calendrier, un conseil municipal fixé au 27 octobre 2016 qu'il n'était pas possible de déplacer. J'observe que les commissions thématiques et le conseil communal de Saint André de la Marche qui ont pu se réunir préalablement au conseil municipal ont donné un avis favorable avec réserve, mais malheureusement toutes les commissions concernées par les questions posées n'ont pas pu se réunir compte tenu du temps imparti.

Sur un tel dossier nous aurions dû, mais n'avons pas pu faute de temps, inviter des experts, des témoins pour apporter cet éclairage nécessaire à la prise de décision objective des élus municipaux. Le processus d'instruction n'a pas pu se dérouler dans les meilleures conditions, c'est profondément regrettable, je m'en suis d'ailleurs exprimé lors de ce conseil.

Vous souhaitant bonne réception de courrier.

Monsieur le maire rappelle que lorsqu'il est questionné sur des informations qui lui sont parvenues tardivement, il propose au conseil municipal de reporter la décision à une séance de conseil municipal ultérieure. Là ce n'était pas possible puisqu'il fallait rendre un avis avant le 4 novembre. Sans avis de la commune nouvelle, l'avis du conseil municipal de Sèvremoine était réputé favorable sans réserve. On n'aurait pas pu émettre de réserves sur ce projet d'extension, on s'est donc imposé cet exercice de délibération lors de la séance du 27 octobre au cours de laquelle le conseil municipal s'est positionné. Monsieur le maire avait d'ailleurs déjà émis ce regret lors de la séance de conseil municipal du 27 octobre.

Jean-Louis Martin relève que le conseil municipal de Sèvremoine a émis un avis négatif concernant une enquête publique d'installation classée pour la protection de l'environnement. Par contre le commissaire enquêteur a émis un avis favorable. Sèvremoine est en train d'élaborer son plan local d'urbanisme. On en est à l'écriture du projet d'aménagement et de développement durable, puis ensuite il faudra dessiner le zonage. On a tous reconnu qu'on n'avait pas eu assez de temps pour exposer et réfléchir à tous les tenants et aboutissants de ce projet d'extension de la carrière des 4 Etalons. On est obligé politiquement de revenir vers le conseil municipal pour qu'il se positionne dans le cadre de ce document d'urbanisme qu'est le P.L.U.S..

Pour éviter de traiter à nouveau le sujet dans l'urgence, Jean-Louis Martin propose l'organisation suivante : réunir ensemble les commissions économie, espaces naturels, infrastructures, aménagements-urbanisme, et faire intervenir le centre permanent d'initiatives pour l'environnement Loire et Mayenne, la chambre d'agriculture de Maine-et-Loire et un représentant de la Fédération du bâtiment et des travaux publics.

A cette réunion seraient invités également tous les élus de Sèvremoine. Il s'agirait d'une réunion de commission, par conséquent le public ne sera pas admis. Ensuite, un temps de réflexion et de maturation sera prévu pour que le conseil municipal rende un avis lors de la séance prévue le 1^{er} juin 2017, sur les orientations qu'il voudra concernant la carrière des 4 Etalons.

Mathieu Leray demande s'il est prévu qu'un représentant de la carrière des 4 Etalons intervienne lors de cette réunion.

Jean-Louis Martin précise qu'il s'agit d'une commission, par conséquent composée d'élus, avec des intervenants et pas ouverte au public. On pourra ainsi prendre une décision plus sereine pour discuter et approuver le P.A.D.D. au conseil municipal de fin juin.

Thierry Derzon souhaite connaître la date de la réunion plusieurs semaines à l'avance. Jean-Louis Martin précise que la réunion devrait avoir lieu fin avril début mai et que la date sera communiquée dès que possible à l'ensemble du conseil municipal.

QUESTIONS ORALES

Monsieur le maire informe l'assemblée que Pierre Devêche lui a fait parvenir deux questions orales, avec des commentaires, pour des réponses à la séance de conseil municipal de ce soir. Il invite Pierre Devêche à formuler ses questions.

Pierre Devêche observe que lors des vœux 2017, monsieur le maire a émis le souhait que les débats au sein du conseil municipal de Sèvremoine soient démocratiques, du fait de la constitution de groupes d'opposition. Or, Pierre Devêche note que dans une interview accordée à Ouest-France concernant le bilan de la commune nouvelle, monsieur le maire s'est exprimé ainsi « quelques-uns sont restés enfermés dans un esprit de clocher regardant dans le rétro plutôt que vers l'avenir » en parlant de certains conseillers municipaux. Pierre Devêche souhaite savoir de qui il s'agit. S'il s'agit d'élus présents dans cette salle, Pierre Devêche se dit très choqué par cette phrase qui est en contradiction avec le propos tenu lors des vœux 2017. Il ne s'agit que d'une poignée d'élus mais ceci est encore trop.

Monsieur le maire n'a pas l'intention de donner des noms. Il rappelle un principe auquel il tient : faire valoir le débat démocratique. Monsieur le maire s'est attaché avec la commission qui a travaillé au règlement intérieur à ce que les équilibres soient respectés, que les positions minoritaires puissent être exprimées, que toutes les sensibilités qui composent la population puissent s'exprimer au sein du conseil municipal ou dans les publications communales. D'ailleurs, l'exercice des questions orales en séance de conseil municipal est inscrit au règlement intérieur du conseil municipal, pour que maire et élus en général puissent être interrogés. Monsieur le maire tient à ce que le conseil municipal soit suffisamment informé avant de prendre une décision, sinon celle-ci est reportée à une séance ultérieure. On constate d'ailleurs qu'aucune délibération, même celle paraissant simple, n'est votée à l'unanimité, la démocratie s'exprime. En revanche, monsieur le maire observe que les élus doivent rester au service des habitants de la commune Sèvremoine, en exprimant des sensibilités. Mais le vote majoritaire est le principe de base de la prise de décision démocratique. Si une décision est prise à la majorité, même si ce n'est pas notre choix, on a tous l'obligation de la porter dans l'intérêt général de la population. On ne peut faire avancer nos collectivités que dans cet esprit. A partir du moment où le conseil municipal a pris une décision à la majorité, tous les membres du conseil municipal doivent se mettre au service et ramer dans le même sens.

Pierre Devêche regrette une expression maladroite et caricaturale, entre les quelques-uns, rétros, à l'esprit de clocher et ceux qui regarderaient droit dans l'avenir. Il y a peut-être des nuances.

Monsieur le maire estime avoir répondu à la première question posée. Il répond maintenant à une question de Laurence Adrien-Bigeon.

Laurence Adrien-Bigeon explique avoir été sollicitée par le collectif « Accueil des réfugiés à Sèvremoine » qui encadre les réfugiés. Il existe un projet d'hébergement à Saint André. Le collectif a rencontré le conseil communal. Elle souhaite connaître où en est ce projet d'accueil.

Michel Rousseau formule l'historique sur cette démarche. Actuellement deux familles de réfugiés sont accueillies à Torfou, après un long processus. D'abord, il faut disposer d'un hébergement disponible puis de personnes locales afin d'accompagner les familles réfugiées. Il faut également un accord avec un organisme professionnel, mais aussi l'accord de la préfecture et de la commune. Le collectif se réunit depuis plus d'un an. Ses membres habitent le Longeron et Torfou, mais aussi Saint Macaire et Saint André. Le premier projet d'hébergement a pu se réaliser sur Torfou. Actuellement sur Saint André/Saint Macaire des personnes se sentent disponibles, motivées et organisées pour accueillir une nouvelle famille de réfugiés. Il existe un local sur Saint André qui pourrait être aménagé au niveau du presbytère. De plus, la population doit accepter cette famille et au moins être informée de son arrivée. Le collectif a participé à une réunion du conseil communal de Saint André en décembre. Ce dossier va être traité par la commission action sociale de la semaine prochaine.

ACTUALITES DES COMMISSIONS

Commission Aménagement et urbanisme

63 > PLU'S

Plan local d'Urbanisme de Sèvremoine (PLU'S)



ENJEUX	STRATEGIE	FORMALISATION	VALIDATION
--------	-----------	---------------	------------



64 > Bureau – Bureau élargi

PLU'S



Reprise des travaux

2016 :

- ✓ Commissions thématiques (Eco, Espace agricole, Centralités-Habitat)
- ✓ Ateliers Polarités et Commission Experts sur les Polarités (une réunion par quartier)
- ✓ Changements de destination : rencontre des agriculteurs et début du recensement.

2017 :

✓ PADD :

- Séminaire avec présentation du travail sur les Polarités (fin janvier)
- Rédaction du PADD (février – mars- avril)
- Présentations par quartier (mai)
- Présentation aux Personnes publiques associées (mai)
- Avis des conseil communaux (début juin)
- Débat sur le PADD en conseil municipal (fin juin)

✓ Habitat : Poursuite de la réflexion (mars et avril)

✓ Changements de destination : suite et examen du recensement (janvier et mars-avril)

✓ Concertation : Exposition et Veillée urbaine (avril)



Mois	Réunions - Démarches	Dates	Invités
Janvier	PADD : Séminaire Confirmer les travaux 2016 et répondre aux dernières questions	Lundi 30/01 Journée Espace Renaudin	Bureau élargi + Commission Experts
Février - Mars	PADD : Rédaction	/	/
	Habitat : Commission thématique	Lundi 20/03 18h	Commission Urba
Avril	Changements de destination : Visites de terrain (mars – avril)	/	Communes délégues (élus)
	Concertation : Exposition Concertation : Veillée urbaine	Lundi 03/04 19h	Copil Urba (et CU)
	Habitat : Commission thématique	Lundi 24/04 18h	Commission Urba
Mai	PADD : Présentation par quartier	Merc. 03/05 Merc. 10/05 Lundi 22/05	Elus de Sèvremoine de chaque quartier
	PADD : Présentation aux PPA	Lundi 22/05 14h	Comité de Pilotage Urba
Juin	PADD : Avis des conseils communaux PADD : Débat PADD	S22 et 23 CM 29/06	Conseils délégués Conseil municipal

Commission infrastructures

Paul Manceau donne des informations sur le schéma directeur d'assainissement. Une première réunion de lancement s'est tenue. Le comité de pilotage chargé de suivre les travaux est constitué de Christophe Caillaud adjoint à Saint Crespin, Josiane Allonneau responsable du service infrastructures, Solange Richard chargé d'opération Assainissement au sein du service infrastructures, la société chargée du pilotage de l'étude SETEC HYDRATEC, des représentants élus et agents du département de Maine-et-Loire, l'Agence de l'Eau, les exploitants du réseau, LA NANTAISE DES EAUX, qui gère les réseaux d'assainissement sur les communes de Saint Germain et Montfaucon-Montigné, la SAUR prestataire de l'entretien de la station d'épuration et des réseaux sur Saint Macaire, l'Etablissement Public Territorial du Bassin de la Sèvre Nantaise au titre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux. En fonction de l'avancée du dossier, d'autres services interviendront dont par exemple le service urbanisme de Sèvremoine.

Paul Manceau insiste pour mesurer l'importance de ce diagnostic pour ensuite prioriser les travaux nécessaires d'ici la fin du mandat. Dans certaines communes les travaux à entreprendre sont importants, par exemple au Longeron, à Saint Crespin, Saint Germain, Montfaucon-Montigné et Saint Macaire, pour la partie assainissement. Concernant l'eau pluviale, la tâche est également importante sauf à Saint André qui a déjà fait son schéma directeur d'assainissement.

Le S.D.A. est important pour l'urbanisme. On ne peut imaginer un développement des habitations si on n'est pas en capacité d'assurer un assainissement conforme à la réglementation. Il était prévu des contrôles sur des nappes d'eau hautes, en hiver, mais malheureusement l'hiver actuel est sec. Il y a donc risque de devoir décaler l'étude. Le S.D.A. est indispensable pour percevoir des subventions, en l'occurrence à hauteur de 30 % du montant des travaux.

A Saint Macaire, des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement sont prévus à court terme : rue de Vendée, rue Pasteur et rue du Commerce. Rue Pasteur, le réseau d'eau potable va être refait.

Un autre projet d'assainissement est prévu à Tillières : rue du Moulin, rue de la Poste, rue de la Mairie. Démarrage des travaux : mi-mai. Ensuite on envisagera des travaux d'effacement de réseaux aériens.

A Saint André, les travaux rue de Vendée et rue du Bocage avancent normalement. Fin de chantier : mi-avril 2017.

Le contrat d'entretien de la station d'épuration et des réseaux de Saint Macaire a été remis en concurrence, pour démarrage avec le prestataire retenu le 1^{er} avril. Parallèlement, la consultation a été entendue à l'analyse des boues de la station d'épuration.

Une consultation doit être lancée pour le contrat de balayage des caniveaux. Le dossier de consultation des entreprises est en cours de rédaction. Les prestations demandées doivent être actualisées, par exemple les fréquences sont vraisemblablement excessives dans les lotissements, pour d'autres zones une fréquence plus soutenue serait nécessaire afin d'éviter le développement des adventices.

Culture

Marie-Claire Starel informe que le musée des métiers de la chaussure avait contribué à l'exposition à Nantes, « l'Europe de la tête aux pieds », pour présenter des objets, des chaussures dans un long linéaire de vitrine. On retrouve l'une des missions du musée qui est d'être un centre de ressources qui est de plus en plus sollicité, en l'occurrence par la ville de Nantes et l'Europe.

Un spectacle « Danse contre Danse » va être donné dimanche 19 février à l'église Saint Jacques de Montfaucon-Montigné, pour un programme réunissant le répertoire de la musique de danse baroque à la Cour sous Louis XIV et celui de la musique traditionnelle et populaire de danse en Basse-Bretagne. Une médiation a pu se faire au niveau des collèges de Saint Germain et Torfou autour de ce programme. L'intérêt était que les élèves puissent venir ensuite au concert avec leur famille.

QUESTIONS DIVERSES

Prochaines séances de conseil municipal

Monsieur le maire informe qu'il n'y aura pas de séance de conseil municipal jeudi 23 février. Celle-ci est repoussée au jeudi 9 mars, avec une présentation du rapport d'orientation budgétaire, le budget primitif 2017 de Sèvremoine étant voté le jeudi 30 mars.

DECISIONS DU MAIRE

N°DEC-2016-103-AG / Budget assainissement. Virement des dépenses imprévues de fonctionnement pour le rattachement d'I.C.N.E..

Le 6 décembre 2016

Pour les opérations comptables de fin d'année, il a été nécessaire de prévoir un crédit supplémentaire de 30 400 € à l'article 66112 Intérêts Rattachement des I.C.N.E.. Ainsi, 30 400 € ont été affectés à l'article 66112 Intérêts Rattachement des I.C.N.E., afin de pouvoir rattacher des intérêts courus non échus d'annuités d'emprunts, avant la fin de l'exercice comptable 2016 ; ces crédits étant virés de l'article 022 Dépenses imprévues de fonctionnement.

N°DEC-2016-104-AG / Commande licence Office 365

Le 6 décembre 2016

Considérant qu'il est nécessaire de renouveler les licences Office 365, il a été passé commande de licences Office 365 (nouvel open value souscription gouvernement) auprès de COMSOFT direct 16-18 quai de la Loire Paris 75019, pour une durée de 3 ans, au prix annuel de 35 810,68 € T.T.C..

N°DEC-2016-105-AG / Vente d'une camionnette Peugeot Boxer

Le 12 décembre 2016

La commune de Sèvremoine a mis en vente un véhicule camionnette Peugeot Boxer : date de 1^{ère} mise en circulation : 8 janvier 1999, immatriculé 7441 YF 49, carburant : gasoil, poids T.C. 3,50 tonnes. Ce véhicule a été vendu à M. Cyrille Feuillatre au prix de 600 €.

N°DEC-2016-106-AG / Construction d'un pôle multiservices et d'un logement à Tillières : Lot 8 menuiseries intérieures SAS Perrin Avenant n°1

Le 12 décembre 2016

Un avenant n°1 a été signé avec l'entreprise Perrin 51, rue Choletaise à Saint Macaire en Mauges 49450 Sèvremoine, destiné à une modification de porte de placard dans le hall du logement :

Montant initial du marché :	10 963,50 € H.T.	13 156,20 € T.T.C.
Montant de l'avenant n°1 :	320,96 € H.T.	385,15 € T.T.C.
Nouveau montant du marché :	11 284,46 € H.T.	13 541,35 € T.T.C.

soit une augmentation de 2,93 % du marché après avenant n°1.

N°DEC-2016-107-AG / Construction d'un pôle multiservices et d'un logement à Tillières : Lot 13 électricité Boissinot Michel Avenant n°2

Le 12 décembre 2016

Un avenant n°2 a été signé avec l'entreprise Michel Boissinot 32, rue de la Poterie à Mauléon 79700, destiné à l'alimentation de 5 rideaux métalliques et d'un portail de garage :

Montant initial du marché :	21 618,00 € H.T.	25 941,60 € T.T.C.
Montant de l'avenant n°1 :	1 445,91 € H.T.	1 735,09 € T.T.C.
Montant de l'avenant n°2 :	410,11 € H.T.	492,13 € T.T.C.
Nouveau montant du marché :	23 474,02 € H.T.	28 168,82 € T.T.C.

soit une augmentation de 8,59 % du marché après avenant n°2.

N°DEC-2016-108-AG / Construction d'un pôle multiservices et d'un logement à Tillières : Lot 14 plomberie sanitaires Avenant n°1

Le 12 décembre 2016

Un avenant n°1 a été signé avec l'entreprise Michel Boissinot 32, rue de la Poterie 79700 Mauléon, destiné à l'ajout d'une paroi de douche dans la salle de bain du logement :

Montant initial du marché :	39 150,00 € H.T.	46 980,00 € T.T.C.
Montant de l'avenant n°1 :	507,20 € H.T.	608,64 € T.T.C.
Nouveau montant du marché :	39 657,20 € H.T.	47 588,64 € T.T.C.

soit une augmentation de 1,30 % du marché après avenant n°1.

N°DEC-2016-109-AG / Virement de crédits des dépenses imprévues Budget Bâtiments

Le 14 décembre 2016

Considérant qu'il était nécessaire de prévoir un crédit supplémentaire à l'article 165 « dépôts et cautionnements » afin de régulariser le remboursement d'une caution liée à une extinction de dette sur le budget Bâtiments, 100,00 €uros ont été virés de l'article 020 « dépenses imprévues d'investissement » à l'article 165 « dépôts et cautionnements » dépenses, du budget Bâtiments,

N°DEC-2016-110-AG / Demande de subvention auprès du conseil départemental de Maine-et-Loire pour les études globales d'assainissement

Le 15 décembre 2016

La commune nouvelle de Sèvremoine a lancé en octobre 2016 une consultation pour un marché d'études globales d'assainissement comportant un lot eaux usées (lot 1). La commission d'appel d'offres lors de sa réunion du 22 novembre 2016 a retenu l'offre du bureau d'études SETEC-HYDRATEC pour un montant de 246 970 € H.T. pour le lot 1. Le conseil départemental de Maine-et-Loire accorde une subvention pour les études globales d'assainissement. Il a par conséquent été sollicité auprès du conseil départemental de Maine-et-Loire une subvention la plus élevée possible, au titre de ces études globales qui portent sur l'établissement du schéma directeur d'eaux usées.

N°DEC-2016-111-AG / Budget général de la commune : virement de 25 000 € des dépenses imprévues de fonctionnement vers le chapitre des frais de personnel

Le 16 décembre 2016

Les crédits inscrits au chapitre 012 Frais de personnel se sont avérés insuffisants en fin d'année 2016. 25 000 € ont été virés du chapitre 022 Dépenses imprévues de fonctionnement vers le chapitre 012 Frais de personnel.

N°DEC-2016-112-AG / Charte de l'éco-jardinier de la Sèvre Nantaise : demandes de subventions auprès de l'Agence de l'Eau et au titre du contrat régional de bassin versant

Le 20 décembre 2016

Considérant le projet de Charte de l'éco-jardinier de la Sèvre Nantaise et que le budget comportant les animations (groupe de travail, stands foire, exposition Sauvages des Rues, « Bout de Jardin », conférences/débat, établissements scolaires) se chiffre à 20 925 €, il a été sollicité auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et au titre du contrat régional de bassin versant de la Sèvre Nantaise une subvention destinée au financement des animations prévues pour la promotion de la Charte de l'éco-jardinier de la Sèvre Nantaise.

N°DEC-2016-113-AG / Risques statutaires : marché CNP Assurances GRAS SAVOYE OUEST AFR

Le 21 décembre 2016

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été engagée pour l'assurance risques statutaires du personnel communal. La commission d'appel d'offres s'est réunie le 6 décembre 2016 et a choisi l'offre économiquement la plus avantageuse de l'assureur CNP Assurances et le courtier GRAS SAVOYE OUEST AFR. Un marché a été signé avec CNP Assurances/GRAS SAVOYE OUEST AFR pour la couverture des risques statutaires :

- Formule retenue : solution de base (A.T./M.P. + décès)
- Taux retenus : C.N.R.A.C.L. : 1,18 % I.R.C.A.N.T.E.C. : 1,50 %
- Durée du marché : 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2017

N°DEC-2016-114-AG / Contrat d'assistance technique à la gestion du service d'assainissement collectif sur la commune déléguée de Saint Macaire en Mauges : lot 1 exploitation du réseau d'assainissement et des postes de relèvement, lot 2 Station d'épuration. Suivi agronomique de l'épandage des boues
Le 23 décembre 2016

Par marché sur appel d'offres ouvert la commune déléguée de Saint Macaire en Mauges a confié en 2012 à la société SAUR une prestation d'assistance technique pour l'exploitation du réseau d'assainissement collectif et des postes de relèvement (lot 1) et l'exploitation de la station d'épuration (lot 2). De même, la commune déléguée de Saint Macaire en Mauges a confié en 2012 à la société SAUR une prestation d'assistance technique pour le suivi agronomique de l'épandage des boues. L'échéance de ces marchés publics était fixée au 31 décembre 2016.

La commune nouvelle de Sèvremoine a entamé une réflexion sur l'organisation du service public, cette démarche ne pouvant aboutir avant l'échéance des contrats d'assistance technique, il a été proposé de prolonger ces contrats de 3 mois afin d'assurer la continuité du service public.

Un avenant n°1 a été signé avec la société SAUR 11, chemin de Bretagne 92130 Issy les Moulineaux :

Contrat de prestation d'assistance technique pour l'exploitation du réseau d'assainissement collectif et des postes de relèvement (lot 1)

- La durée du contrat est prolongée de 3 mois, l'échéance du marché est fixée au 31 mars 2017 ; sauf résiliation anticipée ;
- Rémunération globale et forfaitaire, fixe, pour cette période de prolongation allant du 1^{er} janvier 2017 au 31 mars 2017 : 6 110,60 € T.T.C.

Contrat d'exploitation de la station d'épuration (lot 2)

- La durée du contrat est prolongée de 3 mois, l'échéance du marché est fixée au 31 mars 2017 ;
- Rémunération globale et forfaitaire, fixe, pour cette période de prolongation allant du 1^{er} janvier 2017 au 31 mars 2017 : 15 177,48 € T.T.C.

Un avenant n°1 a été signé avec la société SAUR 11, chemin de Bretagne 92130 Issy les Moulineaux :

Contrat de suivi agronomique de l'épandage des boues

- La durée du contrat est prolongée de 3 mois, l'échéance du marché est fixée au 31 mars 2017 ;
- Rémunération globale et forfaitaire, fixe, pour cette période de prolongation allant du 1^{er} janvier 2017 au 31 mars 2017 : 1 313,71 € T.T.C.

Décision du maire délégué de Saint Germain sur Moine n°8/2016

Il a été accordé dans le cimetière communal de Saint Germain sur Moine, au nom de Mme Bondu Pascale, pour y fonder la sépulture de M. Bondu Claude, une concession de 2 m² pour 30 années à compter du 6 décembre 2016, moyennant la somme de 105 €.

Décision du maire délégué de Saint Germain sur Moine n°9/2016

Il a été accordé dans le cimetière communal de Saint Germain sur Moine, au nom de Mme Bondu Pascale, pour y fonder la sépulture de Mme Bondu Pascale, une concession de 2 m² pour 30 années à compter du 13 décembre 2016, moyennant la somme de 105 €.

Décision du maire délégué de Saint Germain sur Moine n°10/2016

Il a été accordé dans le cimetière communal de Saint Germain sur Moine, au nom de Mme Richard Marie, pour y fonder la sépulture de M. et Mme Richard Constant, une concession de 2 m² pour 30 années à compter du 22 décembre 2016, moyennant la somme de 105 €.

Décision du maire délégué de Saint Germain sur Moine n°1/2017

Il a été accordé dans le cimetière communal de Saint Germain sur Moine, au nom de M. Landreau Pierre, pour y fonder la sépulture de M. et Mme Landreau Pierre, une concession de 2 m² pour 30 années à compter du 3 janvier 2017, moyennant la somme de 105 €.

Décision du maire délégué du Longeron n°6/2016

Il a été accordé dans le cimetière communal du Longeron, au nom de Mme Bouchet Jeannine, pour y fonder la sépulture de M. Bouchet Georges, une concession de 2 m² pour 30 années à compter du 20 décembre 2016, moyennant la somme de 100 €.

Déclarations d'intention d'aliéner

La commune Sèvremoine a décidé de renoncer à exercer son droit de préemption sur les parcelles suivantes :

N°DECISION	Commune déléguée	N° voirie	Rue	Section	N° parcelles	Date décision
2016315 SC	ST CRESPIN		Mauges (rue des)	C	2576	13/12/16
2016336 TO	TORFOU	5	Pas Larron (rue du)	AC	167, 620, 734	10/1/17
2016343 TI	TILLIERES		Pendans (Les)	A	1715, 1716	05/12/16
2016344 SG	ST GERMAIN		Mimosas (impasse des)	C	1632	06/12/16
2016345 RO	ROUSSAY	14	Moine (rue de la)	A	314	07/12/16
2016346 SM	ST MACAIRE	1	Guynemer (allée Georges)	AM	220	07/12/16
2016347 MM	MONTFAUCON-MONTIGNÉ	11	Gabelle (rue de la)	A	720, 1067	07/12/16
2016348 TI	TILLIERES		Poterie (La)	A	1159, 2280, 2757	07/12/16
2016349 SM	ST MACAIRE		Beausoleil (rond-point de)	AE	856	07/12/16
2016350 LL	LE LONGERON	13	Commerce (rue du)	AB	448, 450, 468, 469, 471, 472p, 475	07/12/16
2016351 MM	MONTFAUCON-MONTIGNÉ	1	Collège (rue du)	B	941	16/12/16
2016352 RO	ROUSSAY	2	Chaise (rue de la)	A	1759	16/12/16
2016353 TI	TILLIERES		Stade (rue du)	B	915p	16/12/16
2016354 MM	MONTFAUCON-MONTIGNÉ	4	Frappinière (la)	A	198, 201, 202, 1292, 1359, 1364, 1394, 1396	16/12/16
2016355 MM	MONTFAUCON-MONTIGNÉ	9	Marguerite (rue des)	B	1490	16/12/16
2016356 MM	MONTFAUCON-MONTIGNÉ	5	Marguerite (rue des)	B	1514	16/12/16
2016357 SA	ST ANDRE		Anjou Actipole (ZA)	B	2641	19/12/16
2016358 SC	ST CRESPIN		Fief du Sep	C	1829, 1835, 1836, 1861, 1862, 1865, 1866, 1867, 1870, 1872, 2425, 2626	20/12/16

2016359 LR	LA RENAUDIERE	13	Mauges (rue des)	AB	13, 14	26/12/16
2016360 LL	LE LONGERON	27	Chapelle (rue de la)	AK	291	26/12/16
2016361 RO	ROUSSAY	6	Centre (rue du)	A	960, 1340	26/12/16
2016362 LL	LE LONGERON	4	Bonnet (rue Eugène)	AC	23	26/12/16
2016363 SC	ST CRESPIN	43	Anjou (rue d')	C	3393	26/12/16
2016364 TO	TORFOU	31 T	Griffon (rue)	AB	759	26/12/16
2016365 TI	TILLIERES	15	Principale (rue)	A	1185, 1244, 1245, 1248, 1252, 2691	26/12/16
2016366 SM	ST MACAIRE	28	St Louis (rue)	AD	386	26/12/16
2016367 SG	ST GERMAIN		Val de Moine (ZA)	ZI	147	26/12/16
2016368 TI	TILLIERES		Coin (impasse du)	D	1510, 1511	26/12/16
2016369 SA	ST ANDRE	14	Ajoncs (rue des)	AC	411	26/12/16
2016370 TO	TORFOU	42	Provinces (rue des 3)	AC	79, 82, 626, 628	26/12/16
2016371 SM	ST MACAIRE		Ville (la)	AB	372	26/12/16
2016372 SG	ST GERMAIN		Val de Moine 3 (ZA)	ZI	150, 153	26/12/16
2016373 SG	ST GERMAIN		Val de Moine 3 (ZA)	ZI	148	26/12/16
2016374 SM	ST MACAIRE	12	Jeanne d'Arc (rue)	AB	364	26/12/16
2016375 TI	TILLIERES	26	Sorbiers (rue des)	C	15269	26/12/16
2016376 SG	ST GERMAIN		Rivières (Les)	D	3127, 3221	28/12/16
2016377 SG	ST GERMAIN	8	Bourg Hardy (rue du)	D	1058 à 1060	28/12/16
2016378 SA	ST ANDRE	6	Primevères (allée des)	AA	421	28/12/16
2016379 SG	ST GERMAIN	18	Jarrie (rue de la petite)	E	985	28/12/16
2016380 SC	ST CRESPIN	26	Moine (rue de la)	C	1538, 1540, 1542	02/01/17
2016381 TO	TORFOU	72	Provinces (rue des 3)	AC	181, 185, 186	02/01/17
2016382 SM	ST MACAIRE	11	Commerce (rue du)	AB	140 à 142, 561	10/1/17
2016383 SM	ST MACAIRE	1	Genêts (allée des)	AK	370	10/1/17
2016384 SM	ST MACAIRE	1 bis	Croix verte (rue de la)	AK	263	10/1/17
2016385 SM	ST MACAIRE		Canaris (rue des)	WO	389, 391	10/1/17
2016387 MM	MONTFAUCON- MONTIGNÉ		Ville (la)	A	857	10/1/17
2016388 MM	MONTFAUCON- MONTIGNÉ		Bretagne (rue de)	A	1421	10/1/17
2016389 RO	ROUSSAY	7	Chapelle (rue de la petite)	A	332, 1562	10/1/17
2016390 RO	ROUSSAY	2	Poblère (rue de la)	A	1704	10/1/17